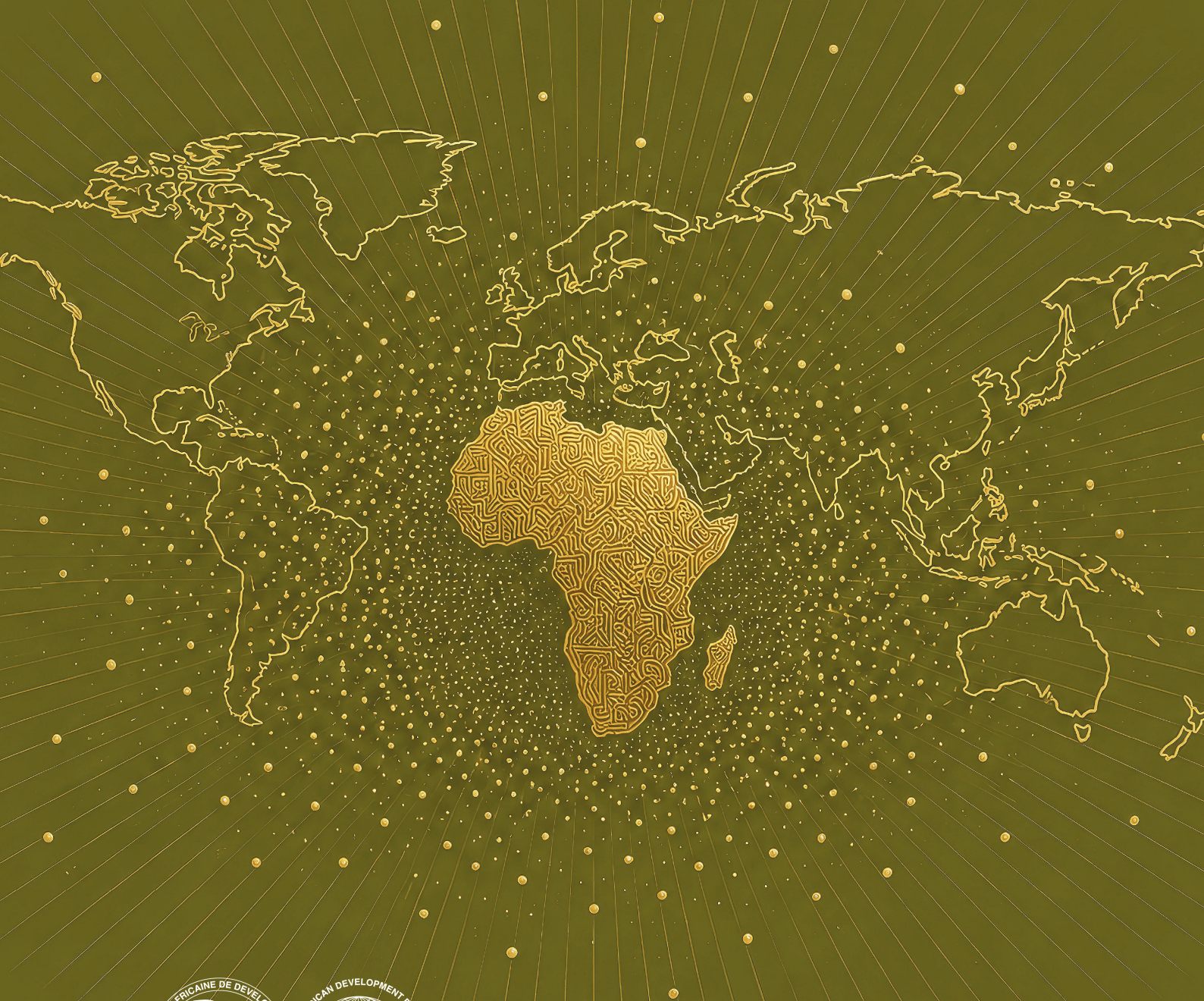


RAPPORT PAYS 2026

GABON

Mobiliser des ressources à grande échelle
pour le financement du développement du
Gabon dans un **monde fragmenté**



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

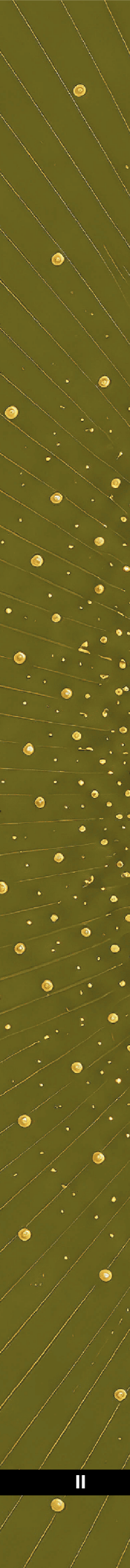
RAPPORT PAYS 2026

GABON

Mobiliser des ressources à grande échelle
pour le financement du développement du
Gabon dans un **monde fragmenté**



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



© 2026 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport Pays 2026 pour le Gabon a été préparé au sein du Complexe de la vice-présidence à la gouvernance économique et à la gestion des connaissances, sous la direction générale et la supervision du Professeur Kevin C. Urama, Economiste en chef et Vice-président, avec le soutien d'Alexandre Kopoin, Assistant spécial de l'Economiste en chef ; d'Adamon Mukasa, Economiste de recherche principale ; et d'Amah Koffi, Assistante exécutive principale.

La préparation de ce rapport a été dirigée par Hervé Lohoues, Directeur chargé du Département d'économie du pays (ECCE), sous la coordination de Marcellin Ndong Ntah, Lead Économiste (ECCE). Tricia Effe Baidoo et Aminata Kouma Moulod, Spécialistes en gestion de produits (ECCE), ont géré le cycle de production des Rapports Pays. Jeanson Lwenge, Itumeleng Mathlo-Masemola, Assistants de recherche (ECCE), ainsi que Ziphozethu Dube et Sassire Napo, analystes de données (ECCE), ont contribué à la recherche et à l'analyse des données. Eugenia Grant, Kenane Monyela et Boris Nayalome, assistants d'équipe (ECCE), ont fourni un soutien administratif et logistique inestimable.

Le Rapport Pays 2026 pour le Gabon a été rédigé par Issiaka Coulibaly, Economiste pays, sous la supervision de Guy Blaise Nkamleu, Lead Economiste. L'équipe tient également à remercier : (i) Linguère M. Mbaye, cheffe de division (ECCE.1) ; (ii) l'équipe régionale de l'Afrique centrale, dirigée par Léandre Bassolé, Directeur général, avec le soutien de Mohamed Chérif, Directeur général adjoint, et de Nouridine Kane Dia, Responsable pays ; (iii) le Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche (ECMR), dirigé par Anthony Simpasa (Directeur) ; et (iv) le Département des États en transition (RDTS), dirigé par Yero Baldeh (Directeur).

La Banque tient à remercier les autorités Gabonaises pour avoir accueilli et facilité la mission entreprise pour préparer le Rapport Pays 2026, ainsi que les représentants des institutions gouvernementales, des partenaires au développement, du secteur privé, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes pour leur disponibilité et la qualité des discussions et des échanges qui ont eu lieu au cours de la mission de terrain.

Les données utilisées dans ce rapport ont été compilées par le Département des statistiques (ECST), dirigé par Samson Babatunde Omotosho, Directeur, avec la participation de Koua Louis Kouakou, Chef de la Division des statistiques économiques et sociales, et d'Anouar Chaouch, Statisticien supérieur.

Des commentaires des pairs évaluateurs ont été reçus de Biry DIAGANA, Chargé supérieur de fragilité et de résilience (RDTS). Le rapport a également bénéficié de la précieuse contribution de Professeur Charles N'Cho Oguie, Professeur émérite d'économie, Université de San Francisco, qui a agi à titre d'évaluateur externe.

La couverture du rapport est basée sur une conception originale de Laetitia Yattien-Amiguet et Justin Kabasele du département des relations extérieures et de la communication de la Banque. La révision a été effectuée par Téléphore Mba Bizo, tandis que la mise en page et la conception graphique ont été réalisées par Lagence Creativ.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES ENCADRÉS	V
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VI
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	VIII
INTRODUCTION GÉNÉRALE	IX
CHAPITRE 1. PERFORMANCE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES	1
Messages clés	1
1.1. Introduction	1
1.2. Performance de la croissance économique	2
1.3. Autres développements macroéconomiques et sociaux récents	2
1.4. Perspectives macroéconomiques et risques	5
1.5. Options de politiques pour accélérer le développement économique	7
CHAPITRE 2. MOBILISER DES CAPITAUX À GRANDE ÉCHELLE POUR UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET RÉSILIENTE DU GABON	9
Messages clés	9
2.1. Introduction	9
2.2. Quantifier les besoins de financement du développement du Gabon	10
2.3. Mobiliser les ressources fiscales à grande échelle	10
2.4. Améliorer les systèmes de gestion des finances publiques	17
2.5. Formalisation du secteur informel	20
2.6. Élargissement des partenariats public-privé (PPP)	21
2.7. Mobiliser des capitaux à long terme auprès d'investisseurs régionaux et institutionnels	24
2.8. Exploiter les ressources naturelles du Gabon	26
2.9. Attirer les capitaux privés internationaux dans un monde fragmenté	29
2.10. Conclusion et recommandations de politique économique	32
CHAPITRE 3. RENFORCER ET CONSOLIDER LES SYSTÈMES FINANCIERS ET L'AUTONOMIE DU GABON DANS UN MONDE FRAGMENTÉ	33
Messages clés	33
3.1. Introduction	33
3.2. Renforcer le système financier du Gabon : lutter contre les goulots d'étranglement et élargir la portée et l'impact	34
3.3. Consolidation du système financier du Gabon : une architecture financière cohérente et intégrée	35
3.4. Vers l'autonomie financière et la souveraineté	36
3.5. Conclusions et recommandations politiques	39
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	40

LISTE DES FIGURES

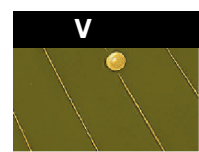
Figure 1.	Croissance réelle du PIB par région, 1980-2025	2
Figure 2.	Dettes brute et ventilation par type de créancier, 2000-2024 (en pourcentage du PIB)	4
Figure 3.	Service de la dette extérieure en Afrique centrale, 2015-2023	4
Figure 4.	Croissance du PIB réel par habitant, 2021-27	5
Figure 5.	Croissance réelle du PIB, 2021-27	6
Figure 6.	Estimation des besoins et du déficit de financement annuels pour accélérer la transformation structurelle au Gabon d'ici 2030 et 2063	10
Figure 7.	Des impôts plus élevés assortis de services accrus contre des impôts plus faibles assortis de services réduits	11
Figure 8.	Taux légaux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) en Afrique centrale comparativement au reste du Continent et à la zone euro	12
Figure 9.	Dynamisme fiscal en Afrique centrale	12
Figure 10.	Dynamisme sectoriel des recettes fiscales en Afrique centrale	13
Figure 11.	Tendance du ratio impôt/PIB en Afrique centrale 2019-2024	14
Figure 12.	Calendrier de séquençage des réformes : des gains rapides à une capacité budgétaire durable	15
Figure 13.	Forte demande du public en faveur d'un contrôle législatif du pouvoir exécutif en Afrique centrale	19
Figure 14.	Contribution du secteur informel en Afrique centrale en 2021	21
Figure 15.	Écarts d'efficacité des investissements publics par région	24
Figure 16.	Notation de crédit de Moody's et PIB par habitant en PPA, 2024	37

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Indicateurs macroéconomiques	5
Tableau 2.	Instruments politiques pour une mobilisation efficace des recettes	14

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1.	Implications du conflit au Moyen-Orient sur l'économie gabonaise	6
Encadré 2.	Réformes fiscales clés visant à renforcer la mobilisation des ressources domestiques au Gabon	15
Encadré 3.	Lancement du SIGFIP-Un levier majeur de modernisation de la gestion publique	16
Encadré 4.	Stratégie nationale d'inclusion financière du Gabon	38



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEO	African Economic Outlook
AGADEV	Agence gabonaise pour le développement de l'économie verte
ALSF	African Legal Support Facility
ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine
BAD	Banque africaine de développement
BCEG	Banque pour le commerce et l'entrepreneuriat du Gabon
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique centrale
BEPS	Base d'imposition et transfert de bénéfices
BTP	Bâtiment et travaux publics
BVMAC	Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale
CAFI	Central Africa Forest Initiative
CBMT	Cadres budgétaires à moyen terme
CDC	Caisse des dépôts et consignation
CEAG	Centrale d'achat du Gabon
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFU	Contribution foncière unique
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
COSUMAF	Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGI	Direction générale des impôts
FCFA	Franc CFA
FDV	Financement du déficit de viabilité
FFI	Flux financiers illicites
FGIS	Fonds gabonais d'investissements stratégiques
FMI	Fonds monétaire international
FSRG	Fonds souverain de la République Gabonaise
GNI	Guichet numérique de l'investissement
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
IFRS	International Financial Reporting Standards
IPSP	Indice de performance du secteur public
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
IS	Impôt sur les sociétés
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PADEG	Projet d'appui à la diversification de l'économie gabonaise
PAPSS	Pan-African Payment and Settlement System
PEA	Perspectives économiques en Afrique

PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PNCD	Plan national de croissance et de développement
POUFA	Plan opérationnel d'urgence de la filière avicole
PPP	Partenariat public-privé
RGE	Recensement général des entreprises
RNB	Revenu national brut
SCEE	Système de comptabilité économique et environnementale
SCN	Système de comptabilité nationale
SEEG	Société d'énergie et d'eau du Gabon
SGG	Société de garantie du Gabon
SIGFiP	Système intégré de gestion des finances publiques
SIGIP	Système intégré de gestion des investissements publics
SIGRH	Système intégré de gestion des ressources humaines
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
TEG	Taux effectif global
TFH	Taxe forfaitaire d'habitation
TPE	Toute petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USD	Dollar américain
ZES	Zone économique spéciale
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent rapport analyse la trajectoire macroéconomique récente du Gabon, les défis de mobilisation du financement pour le développement dans un monde fragmenté ainsi que les réformes requises pour moderniser un système financier encore sous-optimal. Le pays sort d'une transition politique. Il retrouve sa stabilité en 2025 et demeure l'une des économies les plus riches d'Afrique, mais fortement dépendante des secteurs extractifs, exposée aux chocs externes et confrontée à une pauvreté persistante, un chômage élevé et des inégalités.

Le chapitre I met en évidence un ralentissement de la croissance à 2,7 % en 2025, en raison du recul des secteurs pétrolier, minier et forestier. L'inflation est restée maîtrisée à 1,8 %, mais la situation budgétaire s'est dégradée, avec un déficit public de 5,3 % du PIB, portant le taux d'endettement à 78,9 % du PIB, et une balance courante redevenue déficitaire. Les perspectives pour 2026–2027 tablent sur une reprise modérée portée par les secteurs hors pétrole, mais entourée de risques importants liés à l'endettement, aux tensions géopolitiques, au climat social et à la volatilité des cours mondiaux. Le chapitre recommande d'accroître la consolidation budgétaire, d'améliorer la gestion de la dette et d'accélérer la diversification économique.

Le chapitre II, quant à lui, souligne que les besoins annuels de financement du Gabon (1,18 milliard de dollars américains) sont de loin au-dessus des ressources mobilisées. Il s'agit notamment des besoins exprimés dans le domaine des infrastructures, de l'énergie et de l'éducation. Une dette élevée et un système fiscal encore inefficace contraignent l'espace budgétaire, malgré les progrès de la digitalisation. Le chapitre montre que la valorisation du capital naturel, l'approfondissement des marchés financiers, le développement de financements alternatifs (PPP, garanties, lignes de crédit, obligations verte et bleue, crédits carbone, capital-investissement, crédit-bail) et une meilleure préparation à l'investissement privé sont essentiels pour combler le déficit. La mobilisation des financements climatiques constitue un levier stratégique encore sous-exploité.

Le Chapitre III, enfin, révèle que le système financier gabonais demeure peu profond, très peu diversifié et intégré à un niveau insuffisant, malgré une épargne nationale élevée. Il recommande de renforcer la gouvernance réglementaire, d'améliorer la qualité des données financières, de moderniser la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), de développer les investisseurs institutionnels, de promouvoir l'inclusion financière et l'innovation numérique, et d'aligner les réformes sur les agendas régionaux et panafricains (Système panafricain de paiement et de règlement-PAPSS, Zone de libre-échange continentale africaine-ZLECAf, marché africain du carbone). Ces réformes sont nécessaires à la construction d'un système financier plus résilient, capable de soutenir la transformation économique.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Gabon, pays d'Afrique centrale ouvert sur l'océan Atlantique, partage ses frontières avec le Cameroun au Nord, la Guinée équatoriale au Nord-Ouest et la République du Congo au Sud-Est. Sa population, estimée à plus de 2,5 millions d'habitants en 2024, est jeune (36,5 % ont moins de 15 ans) et fortement urbanisée. En effet, plus de 90 % des Gabonais vivent en ville. Le pays présente une faible densité (moins de 10 habitants par km²) et un taux de fécondité de 3,7 enfants par femme.

Le Gabon a achevé son processus de transition politique, engagé en août 2023, en rétablissant l'ensemble des institutions républicaines à la fin 2025. Le Président de la Transition, Son Excellence Brice Clotaire Oligui Nguema, a été élu en avril 2025 à la tête du pays, pour un mandat de sept ans, dès le premier tour avec 94,85% des voix et un taux de participation de 70,11%. Les scrutins législatif et sénatorial se sont déroulés dans un climat apaisé, consacrant la victoire de l'Union démocratique des bâtisseurs (UDB). Cette phase de transition politique s'est achevée en décembre 2025 par l'installation du bureau du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) et la prestation de serment des neuf juges de la Cour constitutionnelle.

Classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Gabon figure parmi les économies les plus riches du continent, affichant un revenu national brut (RNB) par habitant de 7 790 dollars américains en 2024 (contre 1 597 dollars américains en Afrique subsaharienne). Son économie repose, en grande partie, sur l'exploitation des ressources naturelles : un couvert forestier exceptionnel représentant 88 % du territoire – qui confère au pays le statut de puits net de carbone – ainsi qu'un potentiel minier et pétrolier considérable (2^e producteur mondial de manganèse et 6^e producteur africain de pétrole). Cette dépendance aux secteurs extractifs accroît, toutefois, sa vulnérabilité aux chocs externes et limite la transmission de la richesse aux ménages. Environ un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté et le chômage demeure élevé (20,2% en 2025), notamment chez les jeunes (36,3%) et les femmes (28,6 %).

Le présent rapport approfondit, pour le Gabon, les analyses des Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2026 portant sur le thème : «Mobiliser le financement pour le développement de l'Afrique à grande échelle dans un monde fragmenté ». Le chapitre I analyse les performances macroéconomiques du pays en 2025 et les perspectives pour 2026-2027. Le chapitre II traite de la mobilisation des ressources domestiques et extérieures. Le chapitre III examine le renforcement du système financier dans un contexte international mouvant.

PERFORMANCE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

MESSAGES CLÉS

- La croissance économique du Gabon a subi un ralentissement en 2025, atteignant 2,7% contre 3,4% en 2024, sous l'effet de la contraction des secteurs pétrolier, minier et forestier. Toutefois, le dynamisme persistant du BTP, des services et de la demande intérieure a atténué cette décélération ;
- La stabilité des prix a été globalement préservée, grâce aux mesures de soutien au pouvoir d'achat, permettant de contenir l'inflation à 1,8%, soit à un niveau toujours inférieur au seuil régional de 3%, malgré un contexte de tensions budgétaires;
- La situation budgétaire et extérieure s'est dégradée, avec un déficit public creusé à 5,3 % du Produit intérieur brut (PIB), une dette atteignant 78,9% du PIB et un solde courant redevenu déficitaire (-1,5% du PIB). Le pays fait face à une hausse des risques de surendettement et de refinancement, exacerbés par la dégradation de sa note souveraine ;
- Les perspectives pour la période 2026-2027 annoncent une reprise modérée (3% et 3,1%) portée par les secteurs hors pétrole, mais entourée de risques importants liés aux tensions géopolitiques, à la volatilité des matières premières et aux contraintes budgétaires accrues. À court terme, le Gabon devra renforcer la discipline budgétaire et améliorer la gestion de la dette; à moyen terme, poursuivre la diversification économique, améliorer le climat des affaires et promouvoir une croissance inclusive.

1.1. Introduction

Le présent chapitre présente une analyse des performances économiques du Gabon en 2025 et propose des projections de croissance actualisées pour la période 2026-2027. Il examine l'évolution des principales variables macroéconomiques, notamment celles relatives aux politiques budgétaire et monétaire, à la dynamique de l'inflation, à la solidité du système financier, à la trajectoire de la dette publique ainsi que les transactions extérieures, incluant les investissements directs étrangers (IDE).

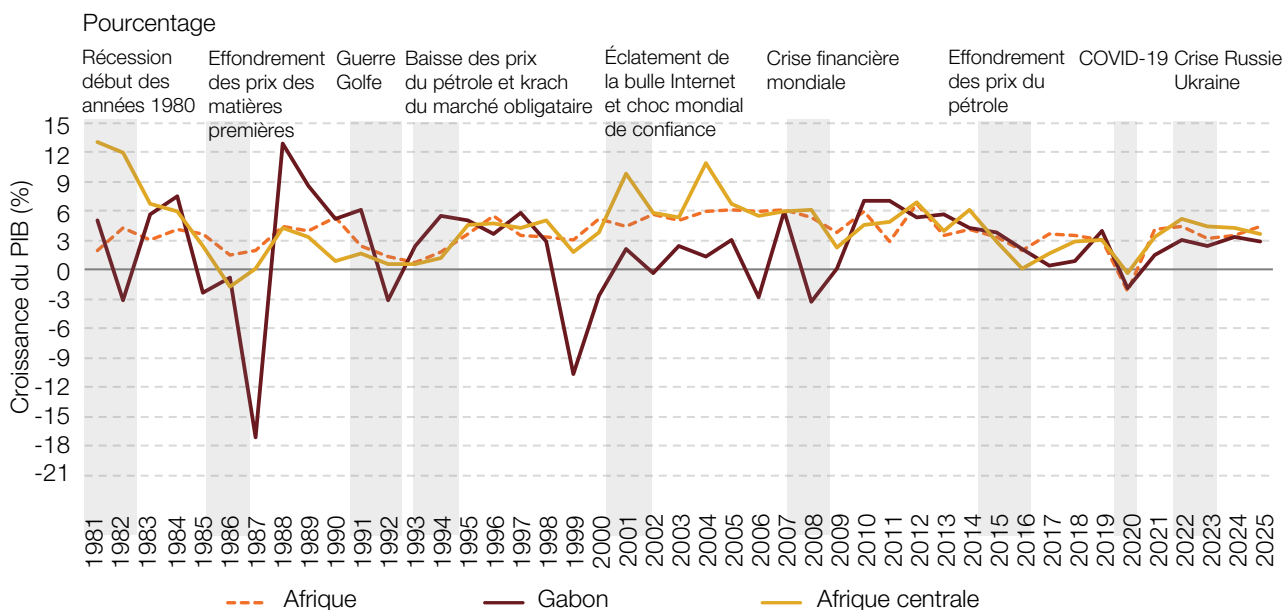
Le chapitre identifie également les risques susceptibles d'affecter les perspectives économiques à la hausse comme à la baisse — et propose des options de politique économique visant à renforcer la résilience, à soutenir la stabilité macroéconomique et à accélérer la transformation structurelle dans un contexte de persistance des chocs internes et externes. Enfin, il analyse les progrès faits en matière de bien-être à travers un examen des principaux indicateurs sociaux, notamment la pauvreté, les inégalités et l'emploi.

1.2. Performance de la croissance

Le Gabon a connu un ralentissement économique en 2025, avec une croissance limitée à 2,7% contre 3,4% en 2024. Ce repli s'explique surtout par la baisse de la production pétrolière (-2,9%), liée à la maturation des champs et à la récurrence d'incidents techniques sur plusieurs plateformes en mer. Le secteur minier a également subi une récession (-2,1%), pénalisé par des contraintes techniques et sociales, la concurrence accrue d'autres producteurs africains (notamment l'Afrique du Sud et le Ghana) et le recul de la demande mondiale, qui ont affecté les performances du secteur des transports (-3,5%). L'industrie du bois a aussi enregistré un net repli (-23,7%) en raison des perturbations logistiques (pluies, voies ferroviaires) et de la baisse de la production de grumes. La forte dynamique du secteur du Bâtiment et travaux publics (BTP), sous l'impulsion de l'investissement public

compense, toutefois, ces contractions sectorielles. Les autres industries de transformation ont progressé (+8,8%), notamment grâce à l'essor de la production des gaz industriels et des matériaux de construction (tôles, peintures, ciments). Les services ont également maintenu une croissance robuste (+4,4%). Du côté de la demande, le raffermissement de la consommation totale (+4,4 %) et la hausse de l'investissement public (+11,2%) ont porté la croissance. Ils ont ainsi compensé la baisse des exportations et le recul de l'investissement privé, particulièrement marqué dans les secteurs hors pétrole. La figure 1 ci-après indique que la croissance économique du Gabon se révèle historiquement plus instable que celle observée en moyenne en Afrique centrale et à l'échelle du continent. Cette volatilité s'explique principalement par sa forte sensibilité aux chocs exogènes, notamment aux fluctuations des prix du pétrole sur les marchés internationaux.

Figure 1. Croissance réelle du PIB par région, 1980-2025



Source : Statistiques de la Banque africaine de développement et FMI

1.3. Autres développements macroéconomiques et sociaux récents

1.3.1. Politique monétaire, inflation, taux de change

L'inflation est restée maîtrisée en 2025 à 1,8%, en dessous du seuil de la CEMAC fixé à 3%, malgré une légère hausse par rapport à 1,2% en 2024. Cette stabilité des prix reflète la poursuite

des mesures de soutien au pouvoir d'achat. Malgré les tensions budgétaires, le gouvernement a maintenu les subventions sur les produits pétroliers (88 milliards de FCFA prévus dans la loi de finances) ainsi que sur les biens de première nécessité, soumis à un contrôle renforcé via une mercuriale couvrant 102 produits. Ces mesures ont contribué à contenir l'inflation sous jacente à 1,2%, tandis que l'inflation des produits énergétiques et des produits frais atteignaient respectivement 2,4% et 2,6%.

La politique monétaire de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a été légèrement accommodante, avec une réduction du taux directeur de 5% à 4,5% en mars, suivie d'un ajustement à 4,75 % en décembre 2025. Son impact est resté limité, même si elle a favorisé l'augmentation des crédits à l'économie. La compétitivité prix se voit dégradée sous l'effet de la hausse du taux de change effectif réel (+5,8%). Le renforcement de l'euro (+4,0%) entraîne ladite hausse.

1.3.2. Secteur financier

Le secteur bancaire gabonais poursuit son développement avec l'installation en cours de la filiale de CORIS Bank et de la succursale de BOA Congo. Ces dernières portent à dix le nombre de banques commerciales en activité dans le pays. Le total bilan progresse de 28,2% en 2025. Cette progression est portée par la hausse des dépôts (+9,6% et des créances (+12,6 %), notamment celles sur l'Etat dont l'encours a augmenté de 117%. L'exposition aux titres publics augmente également de plus de 500 milliards FCFA entre avril et décembre 2025. Cette envolée accroît ainsi la vulnérabilité au risque souverain.

Les prêts non performants augmentent aussi. Ils font ainsi passer le taux de 9,28% à 9,86%, malgré un renforcement des provisions (de 77% à 80%). Sur le plan prudentiel, les banques respectent, d'un point de vue global, les normes de capital, de liquidité et de concentration des risques. Cependant, le nombre de banques conformes au coefficient de transformation a diminué surtout en raison du financement du reprofilage de la dette publique.

1.3.3. Politique budgétaire et dette publique

Le déficit budgétaire s'est creusé à 5,3% du PIB en 2025, contre 3,8% en 2024, sous l'effet combiné d'une politique budgétaire expansionniste et d'une charge financière de la dette toujours élevée. Malgré la contraction des recettes pétrolières (-4,5%), les recettes publiques ont progressé de 1,7 % en 2025 grâce à la poursuite de la digitalisation de l'administration fiscale ainsi qu'à la rationalisation des dépenses fiscales.

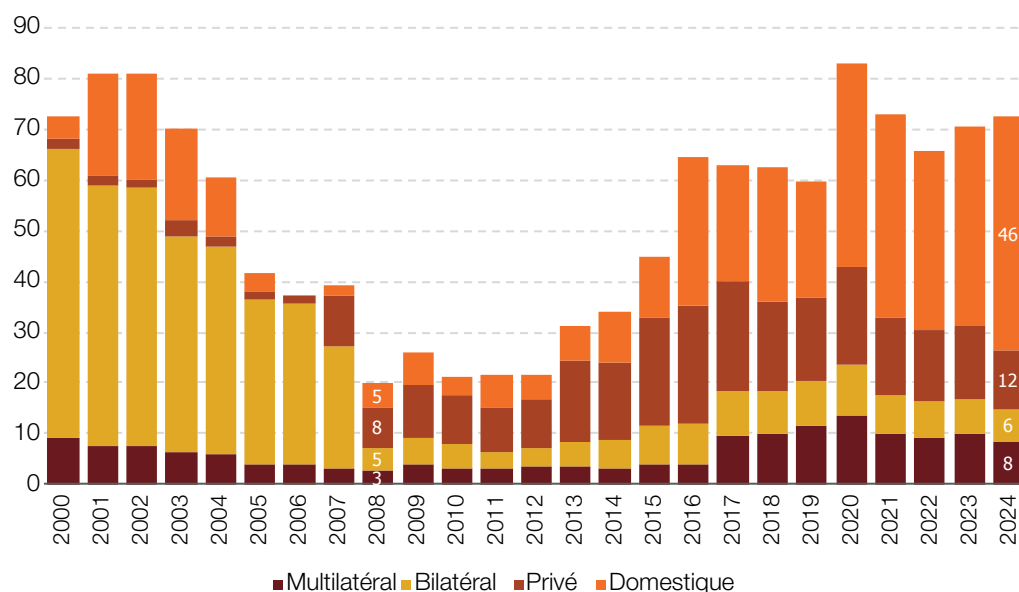
L'extension de la plateforme Digitax, en Mai 2025, aux contribuables réalisant moins de 60 millions de chiffre d'affaires a renforcé la sécurisation des recettes fiscales. En outre, le gouvernement a décidé de suspendre, à titre temporaire, les nouvelles exonérations fiscales et, en même temps, d'auditer les dispositifs existants, qui ont entraîné un manque à gagner cumulé de plus de 1 000 milliards de FCFA (8% du PIB en 2025) entre 2022 et 2025.

En parallèle, les dépenses publiques ont poursuivi leur trajectoire ascendante (+5,5%) sous l'effet des dépenses de personnel, de l'investissement public et d'un niveau élevé des charges d'intérêt, représentant près de 3,4 % du PIB. Ces dynamiques ont conduit à une détérioration du solde budgétaire (-5,3% du PIB en 2025), contribuant à porter le taux d'endettement public à 78,9% du PIB en 2025 (contre 72,7% en 2024), au-delà du seuil communautaire de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC-70% du PIB).

La détérioration des finances publiques s'est traduite par une nouvelle dégradation de la note souveraine du Gabon par Fitch Ratings en décembre 2025 (extérieure : de CCC à CCC- ; et intérieure : de CCC à CC). Le pays fait ainsi face à un risque accru de surendettement et de refinancement dans un contexte de concurrence intensifiée entre les États membres de la CEMAC sur le marché financier régional dans le but de répondre à leurs besoins de financement. Ce recours accru au marché régional a entraîné une forte augmentation de la dette intérieure, devenue la principale composante de la dette publique depuis 2021.

En 2024, elle représente 46 % du PIB, soit 63 % de la dette totale, contre 23 % du PIB pour la dette extérieure (Figure 2). Toutefois, les charges financières liées à la dette extérieure demeurent lourdes pour les finances publiques du Gabon. Elles représentaient 24,7 % des recettes publiques en moyenne sur la période 2020-2023, soit le niveau le plus élevé de la région Afrique centrale, contre 19,1% entre 2015-2019 (figure 3).

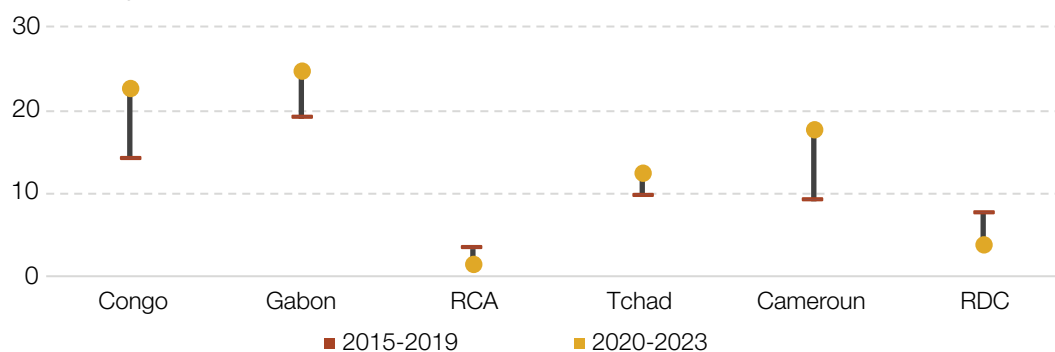
Figure 2. Dette brute et ventilation par type de créancier, 2000-2024
(en pourcentage du PIB)



Source: Calculs effectués par nos services à partir des données issues de la base de données « Perspectives économiques mondiales » et de la base de données « Statistiques de la dette internationale » du FMI
Note: La dette intérieure est calculée comme la différence entre la dette publique brute (VEO du FMI) et la dette publique extérieure et la dette garantie par l'État (PPG). La dette PPG extérieure est définie comme la somme de la dette extérieure bilatérale, multilatérale et privée.

Figure 3. Service de la dette extérieure en Afrique centrale, 2015-2023

Pourcentage des recettes publiques



Source: Calculs réalisés par les services à partir des données de la Statistique de la dette internationale de la Banque mondiale.

1.3.4. Position externe et flux financiers externes

Le compte courant a enregistré une détérioration significative de son solde. Il passe d'un excédent de 3,4 % du PIB en 2024 à un déficit de 1,5% du PIB en 2025. Cette évolution s'explique surtout par la forte contraction des exportations (-15,6%), due à la sous-performance des secteurs extractifs. Les exportations de pétrole sont en recul de 20,7%, tandis que celles de manganèse connaissent une baisse de l'ordre de 6,4 %. Ces deux variables exercent une forte pression sur les recettes extérieures du pays.

À l'inverse, les exportations de bois ont progressé de 3 %. Cependant, les progrès en question ne compensent pas, pour autant, le recul des deux principales filières exportatrices. Le repli des importations (-5,6%) atténue, en partie, l'impact négatif de la baisse des exportations. Il s'agit notamment des produits pétroliers (-9,5%), qui représentaient 61,4 % des importations totales en 2025. Ainsi, l'excédent commercial s'est réduit, passant de 22,5% à 18% du PIB, et a été absorbé par les déficits structurels des balances des services (-13,3 % du PIB) et des revenus (-5,6% du PIB). Par ailleurs, les investissements directs étrangers

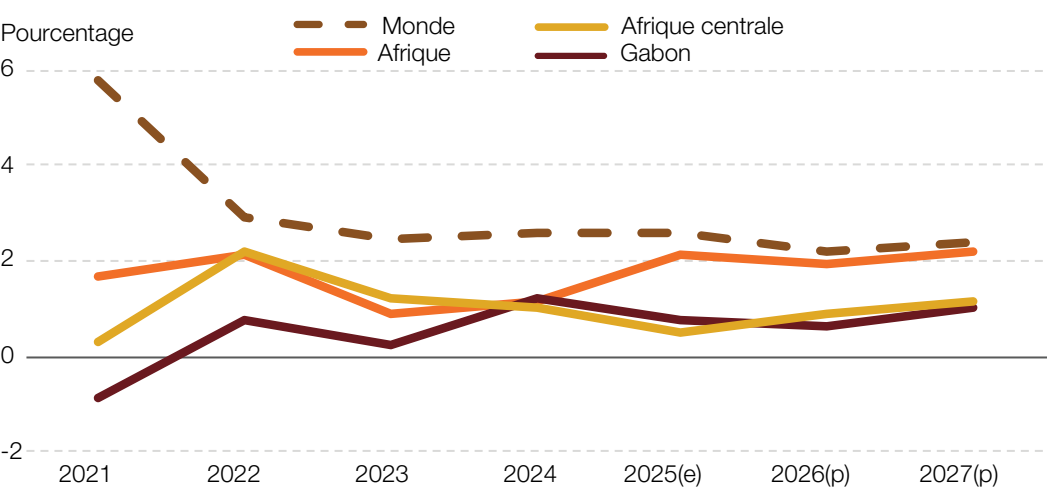
nets ont augmenté de 12,6%, contribuant au financement du déficit courant.

1.3.5. Évolutions sociales

Le taux de pauvreté a stagné, passant de 32,8 % en 2024 à 33,1 % en 2025, dans un contexte de ralentissement de la croissance du PIB réel par habitant, qui s'est établie à 0,6 % en 2025 contre 1,2 % l'année précédente. Bien que la progression du PIB réel par habitant au Gabon soit comparable à la moyenne observée en Afrique centrale, elle reste inférieure aux performances enregistrées à l'échelle du continent africain et au niveau mondial (Figure 4). Le chômage

demeure, d'un point de vue structurel, élevé. Il atteint même 20,2% en 2025. Les jeunes (36,3%) et les femmes (28,6%) représentent les couches les plus affectées. Les inégalités de revenus restent notables, avec un indice de Gini de 0,38, tandis que l'accès aux services sociaux de base (eau et assainissement, santé et éducation) continue de varier fortement entre zones rurales et urbaines. Toutefois, les dernières données sur l'indice de développement humain (IDH) montrent une amélioration. L'IDH passe de 0,693 en 2022 à 0,733 en 2023. Cette légère amélioration permet au Gabon de progresser au 108^e rang mondial sur 193 pays, contre la 111^e place l'année précédente.

Figure 4. Croissance du PIB réel par habitant , 2021-27



Source : Statistiques de la Banque africaine de développement et Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international, avril 2026 et estimations de la Division de la population des Nations unies.
Note : e- estimé(e); p-projeté(e)

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

Indicateurs macro-économiques	2021	2022	2023	2024	2025(e)	2026(p)	2027(p)
Taux de croissance du PIB	1,5	3,0	2,4	3,4	2,7	3	3,1
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-0,9	0,8	0,2	1,2	0,6	0,9	1,0
Inflation	1,1	4,3	3,6	1,2	1,8	3,1	2,3
Solde budgétaire (dons compris) (% PIB)	-1,9	-0,8	1,9	-3,8	-5,3	-4,4	-5,7
Solde du Compte courant (% PIB)	3,5	10,3	3,1	3,4	-1,5	1,1	-2,4

Source : Données des administrations nationales, calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p).
Département des statistiques de la BAD, mars 2026

1.4. Perspectives macroéconomiques et risques

1.4.1. Perspectives (Croissance économique – Inflation - Situation fiscale et externe)

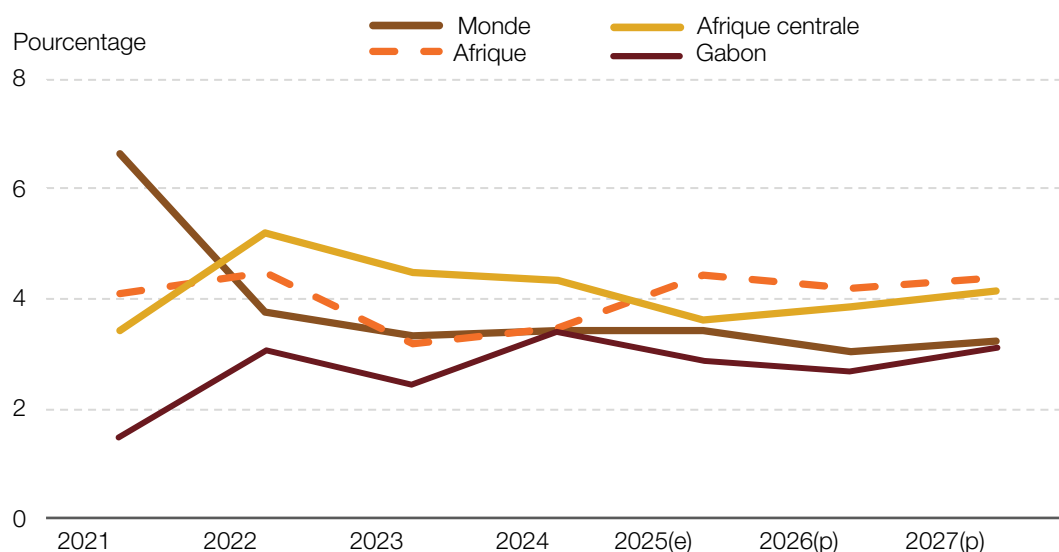
En dépit d'une baisse prévue du PIB pétrolier, l'économie gabonaise devrait enregistrer une

reprise modérée avec une croissance projetée à 3% en 2026 et 3,1% en 2027 qui demeure toutefois inférieure aux taux régional et continental (Figure 5). La consolidation du secteur des BTP devra porter cette dynamique. Les BTP tirent avantage des investissements publics annoncés (+485 % en 2026). La même dynamique s'appuiera sur le raffermissement du secteur agricole (huile de palme, aviculture), les industries (agroali-

mentaires et manufacturières) et les services ainsi que la relance du secteur des transports. Du côté de la demande, les stimulants sont les investissements publics et privés hors pétrole et une consommation totale en progression. La création de la Centrale d'achat du Gabon (CEAG) pourrait contribuer à contenir l'inflation à 3,1% en 2026 et 2,3% en 2027, en réduisant l'inflation importée grâce à des économies d'échelle et à un meilleur pouvoir de négociation. Le renforcement de cette mesure proviendra de la suspension temporaire des droits et taxes sur certains produits de grande consommation. Le déficit budgétaire continuerait,

toutefois, à se creuser sous l'effet de la hausse des dépenses courantes et d'investissement, malgré l'augmentation des recettes hors pétrole liée aux réformes structurelles, notamment la mise sur pied du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP), l'instauration de la facture normalisée et de nouvelles taxes. La Balance courante devrait s'améliorer à 1,1% du PIB en 2026, grâce à la hausse du prix du pétrole et à la mise en place de la mesure d'interdiction des importations de poulet de chair, avant de se contracter à -2,4 % du PIB en 2027.

Figure 5. Croissance réelle du PIB, 2021-27



Source : Statistiques de la Banque africaine de développement et des Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2026.

1.4.2. Risques

Ces perspectives restent vulnérables à la dégradation du climat social dans des secteurs sensibles (éducation, santé, pétrole), à l'aggravation des tensions budgétaires, à l'évolution de la demande mondiale et des cours des matières premières liée aux tensions géopolitiques, aux

pressions inflationnistes qui en découlent, et aux chocs climatiques. L'engagement du gouvernement en faveur du dialogue social, des réformes macroéconomiques, de la diversification hors pétrole et de la lutte contre la vie chère devrait contribuer à atténuer ces risques et consolider la reprise.

Encadré 1. Implications du conflit au Moyen-Orient sur l'économie gabonaise

Exposition du Gabon : le Gabon est un exportateur net de pétrole. Cependant, la dépendance aux importations alimentaires reste élevée. Il s'agit notamment des produits animaux, dont 88,7% des besoins sont couverts par l'extérieur. Cette dépendance touche aussi le secteur des biens manufacturés importés. L'exposition du Gabon est élevée en raison de la forte dépendance au secteur pétrolier (65% des exportations et 41,5% des recettes publiques en 2024). Elle rend le pays particulièrement sensible aux chocs pétroliers internationaux et aux perturbations logistiques mondiales (mer Rouge, détroit d'Hormuz) qui influencent simultanément les recettes publiques, l'inflation, les coûts de transport et les réserves de change.

Principaux canaux de transmission : (i) les prix internationaux du pétrole, qui influent directement sur les recettes d'exportation et les finances publiques ; (ii) l'inflation importée et la hausse des coûts logistiques, qui renchérissent les produits alimentaires, énergétiques et manufacturés ; (iii) le

commerce international, via une possible baisse de la demande pour les produits hors pétrole (manganèse et dérivés du bois) de la part des partenaires clés ; et (iv) les marchés financiers à travers le resserrement des conditions de financement au niveau international et régional.

Principaux risques macroéconomiques : (i) la montée des tensions inflationnistes liée à l'augmentation des coûts logistiques, alimentaires et énergétiques, (ii) le ralentissement potentiel des exportations non pétrolières (manganèse, bois) en cas de repli de la demande mondiale, (iii) la réduction des marges budgétaires, malgré les recettes pétrolières, en raison des subventions et des mesures de soutien au pouvoir d'achat, et (iv) le risque accru de refinancement sur le marché régional sous l'effet d'une concurrence renforcée entre les États membres de la CEMAC.

1.5. Options de politiques pour accélérer le développement économique

Les perspectives macroéconomiques du Gabon restent fragiles et font face à un risque de résurgence des pressions inflationnistes, à un creusement du déficit budgétaire susceptible d'accroître le risque de surendettement, ainsi qu'à une contraction continue de la balance courante. Pour améliorer ces perspectives, plusieurs mesures s'imposent :

À court et moyen terme

Renforcer le dispositif de lutte contre la vie chère. L'opérationnalisation de la CEAG et la suspension temporaire des droits et taxes sur les produits de grande consommation devront s'accompagner d'un contrôle rigoureux de leur application effective sur toute l'étendue du territoire, au regard de leur coût économique sur fond de réduction de l'espace budgétaire. Ladite option nécessite un renforcement des capacités opérationnelles (humaines, matérielles et financières) de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ainsi que des comités provinciaux des prix. En parallèle, l'exécution accélérée du plan opérationnel d'urgence de la filière avicole (POUFA) permettrait de réduire la dépendance aux importations de produits animaux estimée à 88,7% ;

Accélérer la consolidation budgétaire. La conclusion d'un nouveau programme de réformes économiques et financières entre l'État et le Fonds monétaire international (FMI), appuyé par les partenaires techniques et financiers, devrait contribuer à rétablir les équilibres budgétaires.

Les priorités devront porter sur la réduction des niches fiscales et des flux financiers illicites, ainsi que sur la rationalisation des dépenses publiques via la maîtrise de la masse salariale, des transferts et une réduction du train de vie de l'État ;

Mettre en place un cadre efficace et proactif de gestion de la dette souveraine et de la trésorerie. Afin de réduire le fardeau de la dette et de renforcer la confiance des investisseurs, le Gabon devra adapter sa stratégie d'endettement à moyen terme aux nouvelles conditions d'accès aux marchés financiers régional et international, tout en améliorant la coordination entre les différentes parties prenantes. À cet effet, l'accélération de la mise en place de la Caisse autonome d'amortissement du Gabon, annoncée en mars 2025, sera déterminante.

À moyen et long terme

Poursuivre la diversification économique. Le pays devra intensifier ses efforts dans le but de réduire sa dépendance aux importations alimentaires et aux exportations d'hydrocarbures, afin de renforcer la résilience de l'économie face aux chocs ;

Mettre en œuvre des réformes structurelles destinées à améliorer l'environnement des affaires. Ces réformes constituent un préalable à l'attraction de davantage d'investissements privés (nationaux et étrangers) et à la couverture des besoins de financement du pays ;

Promouvoir l'inclusion économique et sociale. Il s'agit de développer des politiques ciblées et profitables aux populations les plus vulnérables et de favoriser la création des emplois décents, afin de réduire les inégalités et de renforcer la cohésion sociale.

MOBILISER DES CAPITAUX À GRANDE ÉCHELLE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET RÉSILIENTE AU GABON

MESSAGES CLÉS

- Le financement du développement au Gabon exige une mobilisation accrue des ressources domestiques, fondée sur la digitalisation des finances publiques, l'élargissement de l'assiette fiscale et une gestion plus efficace de la dépense publique afin de dégager un espace budgétaire soutenable.
- L'investissement privé demeure contraint par des faiblesses structurelles du climat des affaires, notamment le coût élevé du crédit, l'informalité persistante, les déficits de préparation des projets et l'incertitude réglementaire ; leur résolution passe par la mise en œuvre effective des réformes, la formalisation des Petites et moyennes entreprises (PME), le renforcement de la gouvernance et un cadre Partenariats public-privé (PPP) crédible et transparent.
- Le développement des financements alternatifs constitue un levier essentiel de diversification des sources de capitaux grâce à l'essor du capital investissement, des obligations thématiques (vertes, bleues, sociales), du crédit bail et des fonds spécialisés capables de canaliser l'épargne nationale et internationale vers des projets structurants.
- Le potentiel exceptionnel du capital naturel gabonais ouvre la voie à une stratégie ambitieuse de financement climatique, fondée sur la valorisation du carbone, la création d'un marché national du carbone, l'émission d'obligations vertes et bleues et le renforcement des capacités institutionnelles pour capter des ressources climatiques à grande échelle.

2.1. Introduction

La mobilisation accélérée des capitaux est indispensable pour porter la croissance économique de l'Afrique de 4 % à 7 %, rythme nécessaire à la réalisation de l'objectif de croissance inclusive et durable (PEA, 2026). Dans ce contexte, ce chapitre examine les principaux goulots d'étranglement qui freinent la mobilisation des capitaux à grande échelle dans un environnement financier mondial plus fragmenté, volatile et exigeant. Il met

en évidence les limites structurelles liées à une mobilisation insuffisante et peu dynamique des ressources domestiques, à des écarts persistants d'efficience dans la dépense publique et à des faiblesses observées dans la gestion des finances publiques et des investissements, qui réduisent l'espace budgétaire et affaiblissent la crédibilité financière.

L'analyse souligne également le rôle contraignant de la prépondérance de l'informalité, de la faible

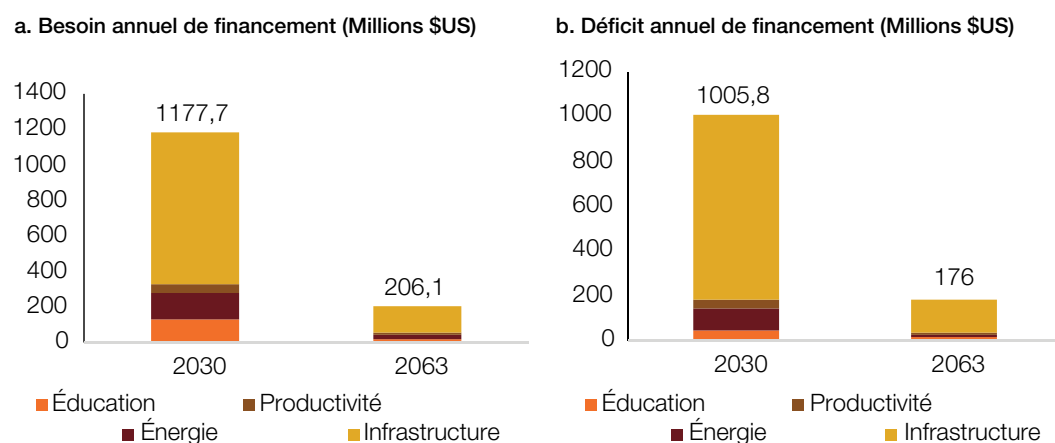
inclusion financière et de l'accès limité aux financements de long terme. Ces variables empêchent la transformation de l'épargne nationale et institutionnelle en investissements productifs. Elle identifie les obstacles à une mobilisation efficace du capital privé, notamment les déficits de préparation des projets, les faiblesses des cadres de partenariats public privé, la gestion incomplète des risques budgétaires et la faible intégration aux marchés de capitaux régionaux.

2.2. Quantifier les besoins de financement du développement du Gabon

Selon la Banque africaine de développement (BAD), les besoins annuels de financement du Gabon destinés à accélérer sa transformation structurelle et à atteindre, d'ici à l'horizon 2030, le niveau des pays en développement les plus performants, sont estimés à 1 177,7 millions de

dollars américains (Figure 6.a). Cette évaluation porte sur quatre Objectifs de développement durable (ODD) jugés déterminants pour la transformation de l'économie : ODD 4 (éducation de qualité) ; ODD 7 (énergie) ; ODD 8 (productivité) et ODD 9 (infrastructures). Les besoins les plus importants concernent les infrastructures, qui représentent 72,2% du total contre 12 % pour l'énergie, 11,1 % pour l'éducation et 4,7 % pour la productivité.. L'analyse met également en lumière une mobilisation insuffisante des ressources dans ces secteurs, générant un déficit annuel de financement de 1 005,8 millions de dollars américains (Figure 6.b). À long terme, et en cohérence avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Gabon devrait mobiliser 206,1 millions de dollars américains par an dans le but d'atteindre ses objectifs de transformation structurelle, avec un déficit de financement estimé à 176 millions de dollars américains.

Figure 6. Estimation des besoins et du déficit de financement annuels pour accélérer la transformation structurelle au Gabon d'ici 2030 et 2063



2.3. Mobilisation de ressources budgétaires à grande échelle

2.3.1. Le paradoxe fiscal

Représentant 62% des recettes publiques totales en 2024, les recettes fiscales constituent un levier central du financement du développement au Gabon. Selon les Perspectives économiques en Afrique (PEA, 2025), leur mobilisation à grande échelle dépend surtout de la qualité des services publics, qui constitue le socle du contrat social et renforce la légitimité ainsi que l'efficacité de l'impôt. L'amélioration de ces services, en

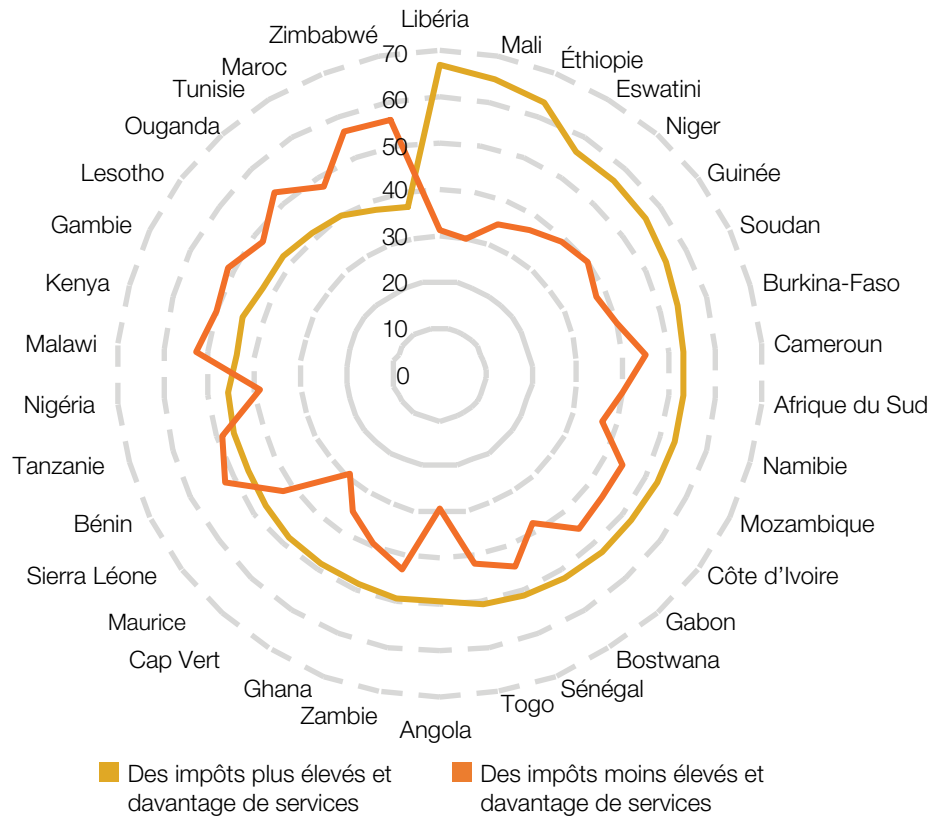
particulier la fiabilité et la qualité de l'approvisionnement en électricité, de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que l'efficacité administrative est essentielle à la restauration de la confiance des contribuables, au renforcement du civisme fiscal, à l'élargissement de l'assiette fiscale formelle et à la consolidation du contrat social fiscal. À cet égard, bien que classé 21^e, selon l'Indice de performance du secteur public (IPSP) de la Banque, avec un score de 46,97 sur 100, le Gabon dispose des marges d'amélioration significatives par rapport aux pays les plus performants (dont l'Île Maurice, 1^{er} du classement), en particulier

dans les domaines de l'inclusion socioéconomique, de l'industrialisation et de la souveraineté alimentaire.

Dans de nombreux pays africains, les citoyens se montrent davantage enclins à s'acquitter de leurs obligations fiscales lorsqu'ils perçoivent clairement que les recettes fiscales se traduisent par une amélioration tangible des services publics (figure 7). Au Gabon, 52,2% de la population se

déclare favorable à une augmentation des impôts en contrepartie d'une meilleure offre de services publics, contre 45 % qui privilégient une baisse de la fiscalité assortie d'une réduction des services publics. Ce résultat confirme les enseignements de nombreuses études empiriques selon lesquels le civisme fiscal est fortement influencé par la perception de la réciprocité entre l'impôt acquitté et les bénéfices retirés sous forme de biens et services publics.

Figure 7. Des impôts plus élevés assortis de services accrus contre des impôts plus faibles assortis de services réduits



Source: Staff Calculations using data from the 2022 Afrobarometer surveys

2.3.2. Structure fiscale du Gabon et administration des recettes : schémas, lacunes et défis

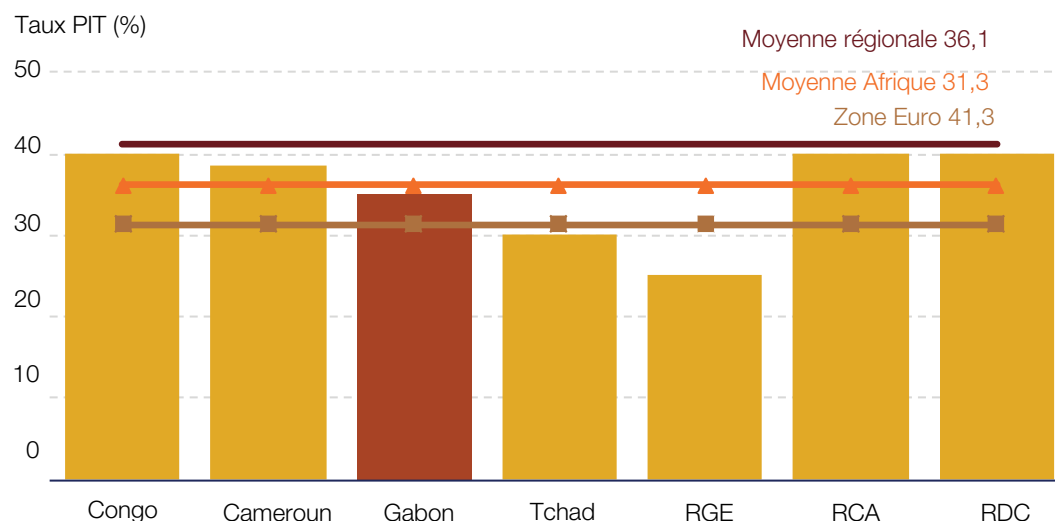
Entre 2015 et 2024, les recettes fiscales du Gabon ont progressé de 64,0%, portées par une forte mobilisation de la TVA (+108%) et par des réformes structurelles majeures, notamment l'adoption du Code des hydrocarbures de 2019. Cette réforme s'est traduite par une hausse significative de l'impôt sur les sociétés pétrolières, passé d'une moyenne annuelle de 67,9 milliards de FCFA sur la période 2015-2019 à 312,4 milliards entre 2020 et 2024. Soutenu par le secteur pétrolier, l'impôt sur les sociétés constitue la principale source de recettes fiscales (36,6% en

2024, dont 20,4% pour le secteur pétrolier), révélant une forte dépendance à l'évolution des prix et de la production de pétrole comme l'illustre l'élasticité élevée entre les prix du brut et les recettes fiscales (0,63 sur la période 2015-2024). Les droits de douane (27,8%) et les taxes sur les biens et les services (19 %, dont 11 % pour la TVA) complètent la structure des recettes. Toutefois, l'efficacité de la consommation de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA-efficacité C) demeure modérée pour le Gabon (31 % et 40 % respectivement en 2022 et 2023, contre une moyenne continentale de 35% et 36%). De plus, la contribution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques demeure marginale (8,0 %, soit 147,7 milliards de FCFA en 2024), à un niveau quasi

inchangé par rapport à 2015. Elle reflète à la fois le gel des recrutements dans la fonction publique entre 2018 et 2023 et un taux d'imposition

relativement faible (35%), inférieur aux moyennes régionale (36,1%) et de la zone euro (41,3%) (Figure 8).

Figure 8. Taux légaux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) en Afrique centrale comparativement au reste du Continent et à la zone euro



Source : Estimation du staff en utilisant les données du Département de la statistique de la BAD

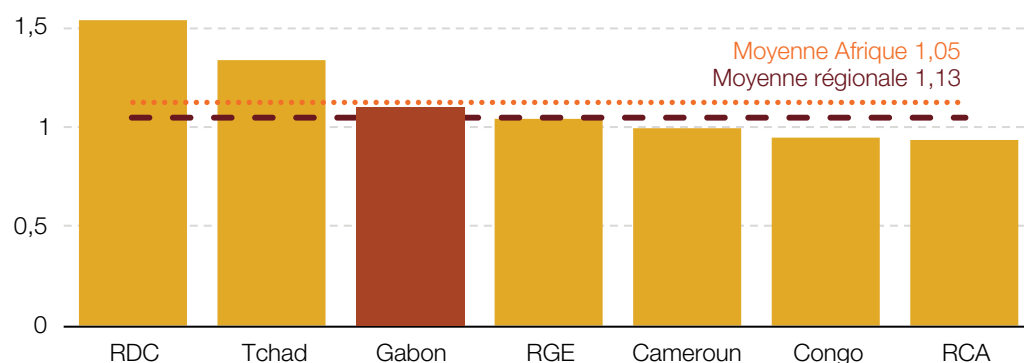
2.3.3. Efficacité fiscale, élasticité et écarts structurels de recettes du Gabon

fiscales, à élargir les bases d'imposition et à améliorer l'efficacité du recouvrement.

Cette section analyse la capacité de réaction fiscale (tax buoyancy en anglais), qui mesure la sensibilité des recettes fiscales à la croissance du PIB. Celle du Gabon est estimée à 1,1, soit un niveau proche de la moyenne régionale (1,13) et légèrement supérieur à la moyenne continentale (1,05) (Figure 9). Ces chiffres indiquent que les recettes fiscales évoluent au même rythme que l'activité économique. Ce résultat met en évidence une élasticité limitée du système fiscal gabonais à la croissance, une caractéristique partagée par la majorité des pays africains, qui limite la capacité de l'État à accroître sa marge de manœuvre budgétaire en période d'expansion économique de manière systématique. Il souligne ainsi la nécessité d'approfondir les réformes visant à renforcer le respect des obligations

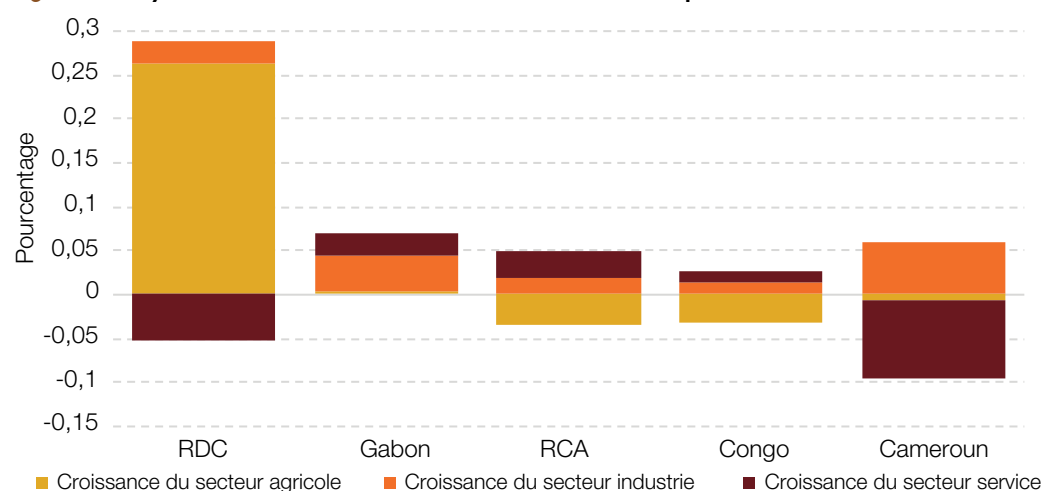
La décomposition sectorielle de cette dynamique montre que la performance des recettes fiscales demeure étroitement alignée sur la structure productive du pays. Elle repose surtout sur le secteur industriel, en particulier le secteur pétrolier et, dans une moindre mesure, sur les services et confirme ainsi une forte concentration des sources de recettes (Figure 10). À l'inverse, la contribution du secteur agricole reste marginale. Elle traduit une vulnérabilité structurelle liée à la diversification insuffisante de l'économie gabonaise et à la faiblesse de son intégration dans l'assiette fiscale. Cette configuration renforce l'exposition des finances publiques aux chocs sectoriels et cycliques, tout en limitant le potentiel de mobilisation fiscale durable à moyen terme.

Figure 9. Dynamisme fiscal en Afrique centrale



Source : Estimation du staff en utilisant les données du Département de la statistique de la BAD

Figure 10. Dynamisme sectoriel des recettes fiscales en Afrique centrale



Source : Estimation du staff en utilisant les données du Département de la statistique de la BAD

2.3.4. Libérer le potentiel inexploité des recettes du Gabon

Le Gabon présente une pression fiscale moyenne estimée à 12,3% du PIB sur la période 2019-2024 (Figure 11). Le pays affiche un niveau plutôt faible et une forte volatilité en fonction de l'évolution des cours pétroliers. Bien que le Gabon se classe au deuxième rang au sein de la région, ce ratio reste en deçà du seuil de référence de 20% de la CEMAC, suggérant que le pays dispose des marges pour mobiliser plus de recettes. Selon les estimations de la Banque, les pays africains pourraient converger vers des niveaux de performance fiscale comparables à ceux de l'Amérique latine, principalement grâce à des gains d'efficacité plutôt qu'à une augmentation des taux légaux d'imposition (AEO, 2026).

Ces gains potentiels résultent de la correction des faiblesses structurelles en matière de politiques fiscales, de respect des obligations et d'efficacité de l'administration, plutôt que d'une hausse des taux d'imposition.

Dans ce cadre, plusieurs leviers prioritaires de mobilisation des recettes sont identifiés. Il s'agit notamment du renforcement du respect des obligations en matière de TVA, de l'amélioration de la gestion des droits d'accise et des arriérés fiscaux, de l'élargissement de la fiscalité foncière, ainsi que du renforcement de l'application de l'Impôt sur les sociétés (IS), en particulier dans les industries extractives et les segments en expansion de l'économie numérique. La TVA apparaît comme la principale source potentielle de

recettes supplémentaires, faisant de sa réforme l'option à la fois la plus déterminante et la moins perturbatrice pour accroître durablement les ressources publiques, à travers l'élargissement de l'assiette, la rationalisation des exemptions et le renforcement de la conformité et du contrôle. Les impôts directs, en particulier l'impôt sur les sociétés et l'IRPP, offrent également un potentiel important de rendement supplémentaire, qui nécessiterait de réduire les écarts de conformité, de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, et de renforcer la taxation des entités et des particuliers à revenus élevés.

Le déploiement des audits fondés sur les risques, la rationalisation des services fiscaux des grands contribuables afin d'améliorer l'efficacité du recouvrement des recettes et le développement des services électroniques peuvent améliorer la conformité en matière de déclaration, de paiement et de reporting, notamment pour la TVA et l'impôt sur les sociétés (FMI, 2022).

La transformation de ce potentiel en capacité budgétaire durable suppose la mise en œuvre d'un ensemble cohérent et séquencé de réformes. Celles-ci combinent des instruments fiscaux et non fiscaux, et intègrent des garanties transversales d'équité afin de préserver les populations les plus vulnérables (voir tableau 2). Ces réformes pourraient se focaliser sur la réduction de la parafiscalité ainsi que des nombreuses dérogations fiscales, souvent en faveur de grandes entreprises, notamment les multinationales, se traduisant par des dépenses fiscales

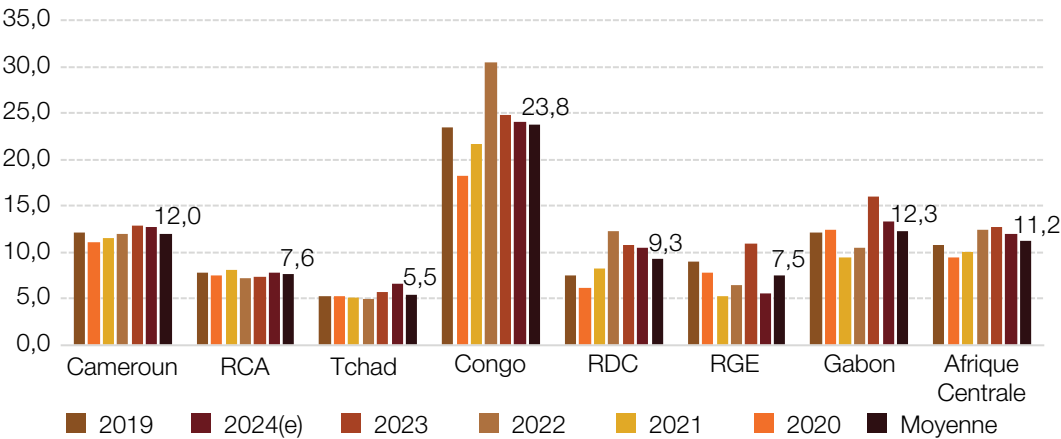
significatives estimées à plus de 1 000 milliards de FCFA sur la période 2022-2025. La fiscalité foncière représente aussi une autre source largement sous-utilisée de recettes stables et favorables à la croissance alors qu'elle représente 0,7% et 0,6% du PIB en Afrique du Sud et en

Côte d'Ivoire, respectivement, contre moins de 0,1% du PIB pour le Gabon. La mise en place d'une nouvelle Taxe forfaitaire d'habitation (TFH) et le renforcement de la Contribution foncière unique (CFU) devraient contribuer à améliorer le rendement de la fiscalité foncière.

Tableau 2. Instruments politiques pour une mobilisation efficace des recettes

Pilier 1 : Instruments fiscaux	Pilier 2 : Instruments non fiscaux
- TVA, droits d'accise, impôt sur les sociétés, taxes foncières - Fiscalité de l'économie numérique et des télécommunications - Modernisation des douanes et de la fiscalité intérieure	- Dividendes et redevances des entreprises publiques - Frais d'utilisation et tarification des services - Revenus issus des ressources naturelles
Transversale	
Garanties d'équité (subventions ciblées, protection sociale)	

Figure 11. Tendance du ratio impôt/PIB en Afrique centrale 2019-2024



Source : BAD, Département de la statistique (mars 2026).

2.3.5. Réformes des recettes et séquençage

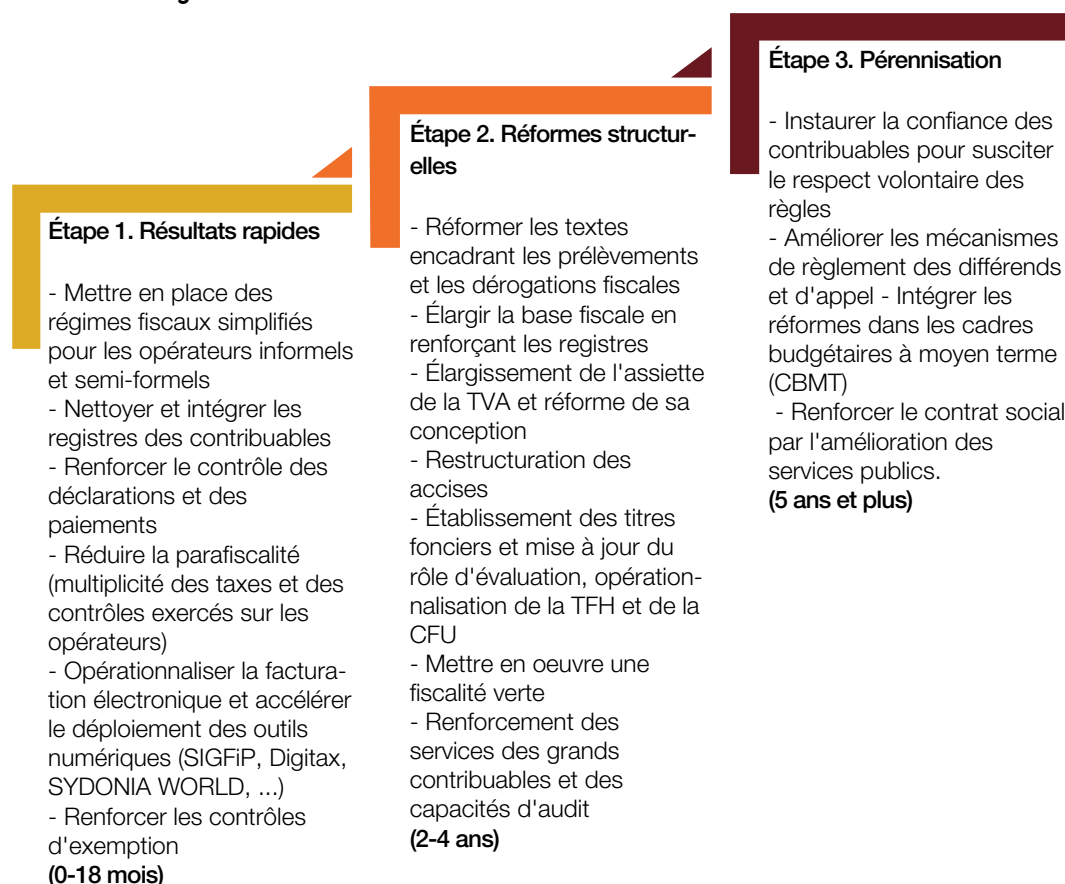
La crédibilité et l'efficacité des réformes fiscales reposent sur un séquençage adapté, compte tenu des arbitrages politiques qu'elles impliquent, de leurs effets sur les ménages, les entreprises et la croissance, ainsi que des contraintes de capacité administrative et des délais entre décision et mobilisation des recettes. Une approche graduelle permet d'obtenir des résultats rapides, de renforcer les institutions et d'assurer la soutenabilité des réformes dans le temps (Figure 12).

Dans une première phase, les autorités peuvent élargir, en peu de temps, l'assiette fiscale en intégrant et en renforçant les registres des contribuables. Ils peuvent y parvenir via des régimes simplifiés destinés aux acteurs informels

et semi-formels, tout en améliorant le contrôle des déclarations et des paiements, la gestion des exonérations et la digitalisation de l'administration fiscale. Une deuxième phase viserait des réformes structurelles plus approfondies. Elles incluent la clarification du cadre juridique des prélèvements et du rôle des différentes administrations dans le but de réduire la parafiscalité, l'élargissement de l'assiette, la rationalisation des exonérations, la réforme des accises et l'opérationnalisation des réformes relatives à la fiscalité foncière et verte.

Enfin, la phase finale consisterait à pérenniser les recettes en renforçant la confiance des contribuables, la transparence et l'intégration des réformes dans les cadres budgétaires à moyen terme, dans un contexte où près de 65% des Gabonais évitent fréquemment l'impôt.

Figure 12. Calendrier de séquençage des réformes : des gains rapides à une capacité budgétaire durable



Source :BAD, conception des auteurs

Encadré 2. Réformes fiscales clés visant à renforcer la mobilisation des ressources domestiques au Gabon

(i) Élargir l'assiette fiscale et promouvoir le civisme fiscal : poursuivre l'opérationnalisation de la TVA aux activités de commerce électronique, instaurer une contribution en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations, rendre opérationnelle la collecte de la Contribution foncière unique (CFU) en procédant à un découpage par zone et par valeur du bien, rendre opérationnelle la « contribution carbone », au niveau des secteurs maritime et aérien instaurée en 2025, réviser les taux de droits de sortie à l'exportation des produits du bois en considération de leur niveau de transformation, assujettir les importations des produits de première nécessité à un taux réduit de droits d'importation de 05 % de leur valeur en douane, afin de réduire les pertes de recettes occasionnées par les mesures de lutte contre la vie chère.

(ii) Moderniser l'administration fiscale : poursuite du projet de digitalisation « DIGITAX » en intégrant notamment le volet MOBITAX qui permettra aux petits contribuables de payer leurs impôts via le mobile money. Il faut adjoindre à cette modernisation, l'instauration de la facture normalisée en faveur d'une meilleure traçabilité de l'ensemble des transactions des contribuables et une amélioration du rendement de la TVA en luttant efficacement contre la fraude, et le déploiement de l'outil numérique Sydonia World comme levier destiné à limiter les manipulations financières et améliorer le suivi des opérations.

(iii) Renforcer les contrôles fiscaux et l'amélioration du rendement et de l'action en recouvrement : renforcer le cadre juridique de surveillance financière des établissements publics, etc.

(iv) Autres mesures importantes envisagées : l'élaboration d'un nouveau Code général des impôts, la rédaction des textes d'application relatifs au code des hydrocarbures en vigueur, l'élaboration d'un code gazier, dont l'objectif est de réglementer les activités gazières en République gabonaise et de fixer le cadre fiscal y relatif, et l'élaboration d'un plan d'optimisation des financements extérieurs.

2.3.6. Leviers institutionnels et numérisation des systèmes de perception des recettes

La mobilisation durable des recettes fiscales repose à la fois sur la qualité des politiques fiscales et sur l'efficacité des dispositifs institutionnels qui en assurent la mise en œuvre. Elle nécessite un engagement politique fort, des mandats de réforme clairs, des administrations fiscales compétentes et intègres, des cadres juridiques solides pour le respect et la sanction des obligations fiscales, ainsi que des mécanismes de transparence renforçant la confiance des contribuables. À ces fondamentaux s'ajoutent des infrastructures numériques interopérables telles que l'identification unique des contribuables, le partage de données publiques et les plateformes de paiement électronique sécurisées qui permettent d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer la conformité à grande échelle.

Au Gabon, la digitalisation constitue un pilier central de la modernisation fiscale. Le déploie-

ment de DIGITAX a généralisé la télédéclaration et le télépaiement pour les grandes et moyennes entreprises. Cette plateforme aide à réduire, de manière significative, les paiements en espèces et améliore, de ce fait, la performance de la Direction générale des impôts (DGI) en matière de suivi, de contrôle, de traitement des données et de rapportage. Elle s'impose ainsi comme un levier stratégique d'optimisation des ressources publiques et de gouvernance fiscale, malgré des défis persistants liés à son appropriation, à la sécurité des données et à son extension à l'ensemble des activités fiscales.

D'autres projets structurants complètent ces efforts. C'est le cas du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) qui devrait jouer un rôle central dans la modernisation et l'intégration des administrations fiscales (voir encadré 3 ci-dessous). Il faut aussi faire mention du Système intégré de gestion des investissements publics (SIGIP) et du Projet Gabon digital, soutenu par la Banque mondiale.

Encadré 3. Lancement du SIGFiP-Un levier majeur de modernisation de la gestion publique

Le lancement du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) marque une étape clé dans la modernisation de l'administration financière du Gabon. Cette plateforme numérique s'inscrit au cœur d'un vaste programme de transformation visant à améliorer la transparence, à renforcer la discipline budgétaire et à aligner la gouvernance financière sur les standards internationaux.

Le SIGFiP poursuit trois objectifs principaux : assurer une traçabilité complète de l'utilisation des ressources publiques, accélérer et sécuriser les procédures budgétaires et comptables grâce à la dématérialisation et à la signature électronique, et moderniser l'ensemble du cycle de gestion des finances publiques. Son déploiement permet désormais l'intégration de toute la chaîne de la dépense, de l'engagement jusqu'au règlement, la gestion numérique des marchés publics, ainsi que le pilotage, en temps réel, des recettes et dépenses à travers des tableaux de bord consolidés. Le système couvre l'ensemble du territoire national et intègre les représentations diplomatiques.

Le déploiement du SIGFiP devrait améliorer la qualité de la dépense publique, renforcer la confiance des partenaires financiers et contribuer durablement au rétablissement des équilibres budgétaires et à l'efficacité de l'action de l'État.

2.3.7. Rôle de la coopération internationale et des partenaires de développement

Les partenaires au développement jouent un rôle clé dans le renforcement des capacités du Gabon en matière de mobilisation des ressources domestiques. Ils interviennent à travers des appuis techniques et financiers ciblés sur la modernisation de l'administration fiscale et l'accompagnement de réformes structurelles. Dans ce cadre, la Banque africaine de développement (BAD), via le Projet d'appui à la diversifica-

tion de l'économie gabonaise (PADEG), contribue à la modernisation des administrations concernées et à la mise en œuvre de réformes structurantes, notamment la gouvernance électronique du secteur forestier. La Banque mondiale (BM) soutient également le pays à travers le projet Gabon Digital, tandis que le FMI apporte des assistances techniques spécifiques. Ces appuis pourraient toutefois être intensifiés, notamment par un déploiement accru du plan d'action 2024-2028 de la BAD pour la transformation numérique. Par ailleurs, l'adhésion du Gabon

au Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Groupe des vingt (G20) sur l'Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS), ainsi qu'un recours accru aux plateformes régionales comme le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), offriraient des leviers supplémentaires destinés à lutter contre l'évasion fiscale et à renforcer les capacités sur des enjeux émergents de l'administration fiscale.

2.4. Amélioration du système de gestion des finances publiques

La capacité d'un État à mobiliser des financements à grande échelle dépend surtout de la solidité de ses finances publiques et de la qualité de leur gestion. Des dispositifs de gestion des finances publiques inefficaces affaiblissent l'impact des dépenses, minent la confiance des investisseurs, accentuent les risques budgétaires et fragilisent le lien de confiance entre l'État et les citoyens. À l'inverse, corriger les faiblesses en matière de gouvernance et d'efficacité permet d'élargir l'espace budgétaire, d'améliorer les résultats de développement et d'accroître la rentabilité des investissements publics, notamment dans les infrastructures et le capital humain. Des systèmes de gestion des finances publiques performants encadrent l'ensemble du cycle budgétaire, de la mobilisation des ressources jusqu'au contrôle de leur utilisation. Ils garantissent ainsi une allocation cohérente avec les priorités nationales et une transformation effective des dépenses en actifs productifs et en services publics de qualité. Leur renforcement constitue ainsi un levier majeur de soutenabilité budgétaire et de croissance.

2.4.1. Où se situe le Gabon : des progrès marqués par des lacunes institutionnelles persistantes

Selon l'Indice de gouvernance en Afrique de la fondation Mo Ibrahim, le Gabon obtient un score de 47,2 sur 100 en 2023 en matière de gestion budgétaire et financière, soit un niveau inchangé depuis 2021, suggérant une absence de progrès tangibles dans ce domaine. Cependant, le classement continental du Gabon s'améliore de manière nette au cours des dernières années. Le pays passe de la 45^e position en 2020 à la 25^e en 2021

et 2022. Il se hisse même à la 24^e place en 2023, soit son meilleur rang depuis 2014. Cette progression témoigne d'une reconnaissance croissante des efforts de réforme, même si leur impact sur les scores techniques reste limité à ce stade. Par ailleurs, l'Indice de liberté économique montre une amélioration considérable en 2024. C'est surtout le cas en matière d'intégrité du gouvernement, avec un score passant de 18,2 en 2023 à 23,7 en 2024, et de santé fiscale, avec une hausse de 90,7 à 92,5 sur la même période. Ces évolutions traduisent une dynamique positive en matière de gouvernance économique, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires dans le but de consolider les acquis et de refléter pleinement les réformes dans les évaluations internationales.

2.4.2. Progrès en matière de transparence et de responsabilité budgétaire

Selon le rapport 2025 du Département d'État américain, le Gabon réalise des progrès significatifs en matière de transparence budgétaire et fiscale. Il y parvient grâce à la publication régulière du rapport d'exécution budgétaire et au renforcement de la transparence dans le secteur extractif. Dans ce cadre, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, ITIE Gabon, produit les rapports 2021 et 2022, valide ceux de 2023 et de 2024. En plus, elle publie un rapport thématique sur les coûts pétroliers de 2021. Les documents budgétaires publics, qui s'appuient sur une nomenclature conforme aux standards internationaux, offrent par ailleurs une vision complète des prévisions de recettes et de dépenses. La digitalisation de l'administration et l'opérationnalisation du Compte unique de trésor contribuent également à renforcer la transparence budgétaire.

Malgré ces avancées, plusieurs insuffisances persistent. Le projet de budget exécutif n'est pas publié dans des délais appropriés, les rapports budgétaires trimestriels sont jugés peu fiables et les informations sur la dette publique, notamment celle sur les entreprises publiques, restent fragmentaires. Les retards de publication des rapports de la Cour des comptes affaiblissent également le contrôle externe. Cette situation limite son rôle de garant de la transparence, tandis que l'application effective des règles

encadrant l'attribution des licences extractives demeure inégale.

Les indicateurs internationaux corroborent ces constats: le score de l'Indice Mo Ibrahim en matière d'accès à l'information financière relative à l'exploitation des ressources stagne à 25/100 depuis 2021, et la gouvernance délibérative subit une dégradation considérable, passant de 58,0/100 en 2022 à 46,5/100 en 2023. Pour y remédier, les priorités portent sur la publication à temps des documents budgétaires, l'amélioration de la fiabilité du suivi budgétaire, la transparence sur les obligations de la dette (y compris celle des grandes entreprises publiques), l'indépendance effective de la Cour des comptes et le renforcement de ses capacités, ainsi que la divulgation des informations sur le financement des fonds publics et les marchés publics (un projet de décret adopté en mai 2025 vise à encadrer les procédures d'élaboration, de promulgation et de publication des textes législatifs et réglementaires). En outre, le Gabon devrait instaurer une culture d'évaluation régulière de son système de gestion des finances publiques : les données sur l'enquête budget ouvert du Gabon sont indisponibles et la dernière évaluation PEFA a été publiée en mai 2017.

2.4.3. La transparence budgétaire ne s'est pas traduite par une crédibilité

Malgré des avancées en matière de transparence, des écarts récurrents limitent la crédibilité budgétaire. Ces écarts existent entre les prévisions de recettes et de dépenses et leur exécution. Par ailleurs, la gestion des risques est contrainte par l'étroitesse des marges budgétaires. Ces écarts s'accroissent lors des crises telles que la pandémie de COVID 19 ou les chocs pétroliers en raison de la hausse des dépenses d'urgence et de l'absence de mécanismes permettant d'épargner pendant les périodes favorables. Les hypothèses macro-économiques souvent optimistes, combinées au poids des opérations budgétaires non prévues et insuffisamment encadrées par des collectifs budgétaires, réduisent encore la fiabilité du budget. Cette faible crédibilité affecte l'efficacité des investissements publics, accroît les risques

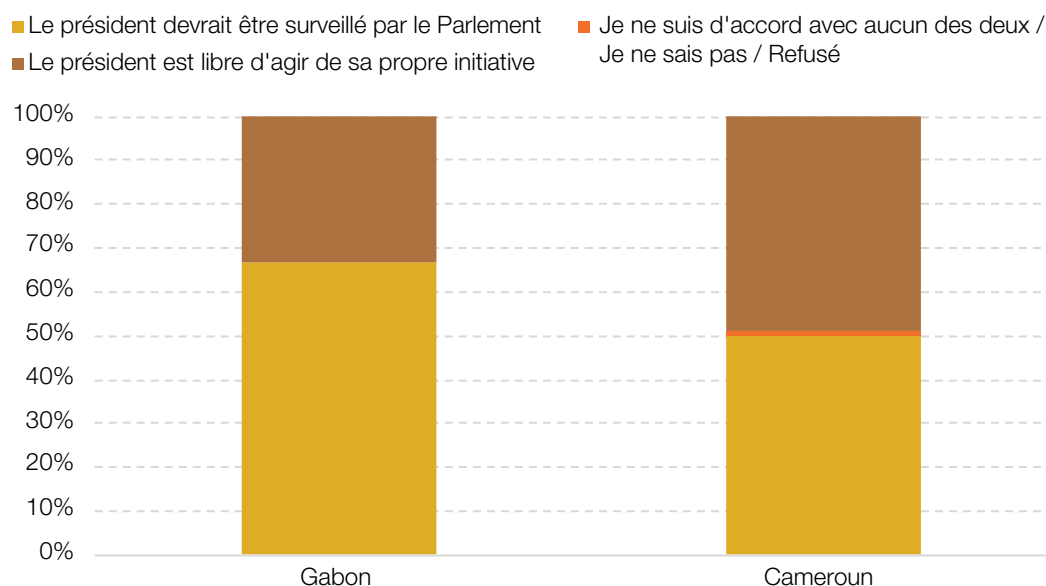
budgétaires et mine la confiance des investisseurs, renchérissant ainsi les coûts de financement. Le renforcement des capacités de prévision, du contrôle des engagements et de la gestion de la trésorerie est ainsi indispensable à l'amélioration de la soutenabilité des finances publiques et à l'attraction des financements à grande échelle.

2.4.4. Renforcer la surveillance, l'audit et la responsabilité publique

Des dispositifs solides de contrôle et de responsabilisation constituent un pilier central d'une gestion saine des finances publiques. Au Gabon, les institutions d'audit, le parlement, les organes de lutte contre la corruption et, dans une moindre mesure, la société civile, participent au suivi de l'exécution budgétaire et à la reddition des comptes. Depuis 2023, des réformes importantes reconfigurent le paysage du contrôle public avec la création du Contrôle général d'État (CGE), le renforcement des dispositifs de contrôle interne dans les ministères et la relance des audits approfondis des comptes publics, y compris sur la dette via une Task force spéciale. Ces actions conduisent à la révélation des irrégularités, à l'annulation de certaines dettes illégitimes et à l'engagement des poursuites judiciaires contre les coupables de malversation.

Toutefois, des faiblesses structurelles subsistent. Les retards accusés dans la production et la publication des rapports d'audit, la dépendance budgétaire de la Cour des comptes vis-à-vis de l'exécutif, les contraintes de trésorerie et les risques d'ingérence politique limitent l'efficacité et l'indépendance du contrôle externe. La contrainte de la surveillance parlementaire porte également sur l'accès tardif à l'information, alors qu'une majorité des Gabonais (67 %) estiment que le pouvoir législatif devrait contrôler le pouvoir exécutif, contre 50 % pour le Cameroun (Figure 13). Le renforcement durable de la gouvernance des finances publiques passe par une autonomie accrue des institutions de contrôle, la publication rapide et systématique des rapports d'audit, un meilleur accès du public à l'information et un rôle plus actif du Parlement et de la société civile dans le suivi budgétaire.

Figure 13. Forte demande du public en faveur d'un contrôle législatif du pouvoir exécutif en Afrique centrale



Source : BAD

2.4.5. Transformation numérique des systèmes de gestion financière publique

Le Gabon a engagé une modernisation progressive de son système de gestion des finances publiques, fondée sur l'adoption d'outils numériques tout au long du cycle budgétaire afin d'améliorer l'efficacité, de réduire les fuites et de renforcer la transparence. La transformation numérique constitue un pilier central de cette stratégie, portée par la création d'une Direction générale de la modernisation de l'administration publique en 2024 et par le déploiement des projets structurants tels que le SIGFIP et Gabon Digital.

Ces initiatives visent à automatiser les processus budgétaires, à améliorer le suivi de l'exécution, à faciliter le rapportage en temps réel et à renforcer l'interopérabilité entre les administrations, notamment grâce à une plateforme sécurisée d'échange des données. La digitalisation de l'état civil et des finances publiques, combinée au déploiement d'un identifiant numérique unique, devrait également améliorer la fiabilité des données et la traçabilité des opérations financières.

L'adoption d'une ordonnance-cadre sur la digitalisation en septembre 2025 consolide le cadre juridique d'un e-gouvernement interconnecté, sécurisé et inclusif. Néanmoins, des défis demeurent, notamment la faiblesse des

infrastructures numériques, la fragmentation des systèmes existants et les risques liés à la cybersécurité. La réussite de cette transformation dépendra ainsi de la cohérence des architectures numériques, de l'interopérabilité effective des systèmes et du renforcement des dispositifs de sécurité des données publiques.

2.4.6. Dividendes économiques et gains fiscaux issus de la réduction de l'écart d'efficacité

L'efficacité des investissements publics ne dépend pas seulement du volume des ressources mobilisées. Elle dépend aussi et surtout de la qualité des cadres institutionnels régissant leur planification et leur mise en œuvre. Des systèmes imparfaits de gestion des finances publiques et des investissements publics réduisent la productivité des dépenses, limitent les retombées économiques et sociales des projets et affaiblissent la confiance des investisseurs. À l'inverse, des cadres budgétaires à moyen terme (CBMT) crédibles et des pratiques rigoureuses de sélection et de suivi des projets améliorent l'allocation des ressources et la crédibilité budgétaire.

Au Gabon, les écarts d'efficacité de l'investissement public restent significatifs : selon les estimations de la Banque, l'adoption des meilleures pratiques internationales pourrait améliorer jusqu'à 22% les résultats des investissements dans le domaine des infrastructures dans le pays.

Cela génère des gains économiques et budgétaires équivalents à une augmentation de l'investissement sans ressources supplémentaires (PEA 2026). Conscientes de ces enjeux, les autorités engagent des réformes structurantes visant à renforcer le cadre juridique et organisationnel de la gestion des investissements publics. Les priorités portent sur la maturation rigoureuse des projets, la mise en place d'un Programme d'investissement public soutenable, la création d'une Banque nationale des projets matures et le déploiement du Système intégré de gestion des investissements publics (SIGIP) au début de 2026. Ces réformes devraient améliorer la sélection, la traçabilité et l'exécution des projets, accroître l'efficacité des dépenses et élargir les marges de manœuvre budgétaires.

2.5. Formalisation du secteur informel

Le secteur informel représente une part majeure de l'économie gabonaise, estimée à 49,1 % du PIB, soit le niveau le plus élevé d'Afrique centrale et l'un des plus importants du continent (figure 14). Ses principales caractéristiques sont la prédominance des entreprises détenues par des expatriés (plus de 80%) et une concentration dans le commerce de proximité, les services artisanaux et domestiques, la réparation, le transport urbain et l'orpaillage traditionnel. Son développement est principalement alimenté par la pression fiscale, la lourdeur administrative et l'accès limité au financement formel, en faisant un refuge face au chômage qui touche plus d'un tiers des jeunes. Le poids du secteur informel dans l'économie et le marché du travail (86,5 % des emplois en 2024) limite, en grande partie, la capacité de mobilisation des recettes fiscales, notamment au titre de l'IS et de l'IRPP.

2.5.1. Coûts économiques de l'informalité et retombées de la formalisation

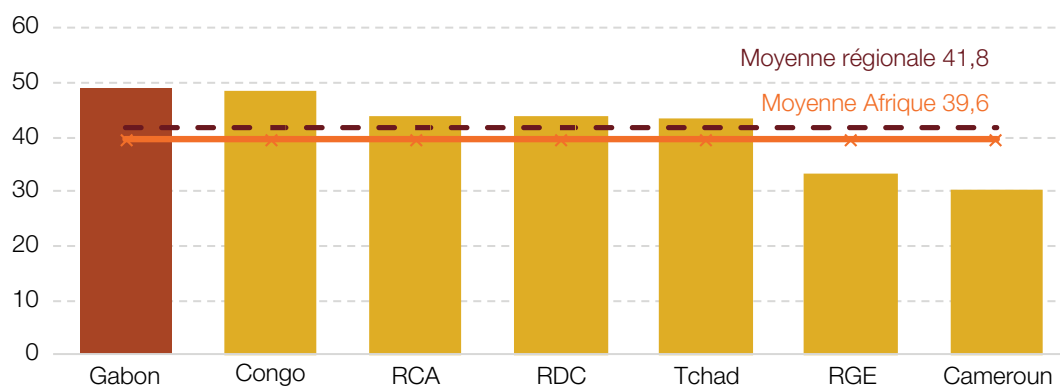
La formalisation implique, pour une entreprise, le respect des obligations réglementaires et fiscales, notamment le paiement des impôts. Pour s'y soustraire, certaines entreprises choisissent de rester informelles, créant ainsi une concurrence déloyale qui pénalise la compétitivité des entre-

prises formelles. Selon le Profil du secteur privé 2025 de la Banque mondiale, les pratiques informelles constituent le cinquième obstacle majeur à l'environnement des affaires : 63,2% des entreprises formelles font face à la concurrence des acteurs informels, un taux supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (56,1%) et des pays à revenu intermédiaire (43,6%). Cette pression est surtout forte à l'endroit des petites entreprises (74,9%), contre 60,6 % pour les moyennes et 36,1 % pour les grandes, alors que les PME représentent plus de 95 % du tissu productif.

L'informalité engendre des coûts macroéconomiques élevés. Elle réduit la mobilisation des recettes fiscales à court terme et freine, à long terme, la transformation structurelle et les gains de productivité. Les estimations de la Banque indiquent que chaque point de pourcentage du PIB produit dans le secteur informel est associé à une perte de recettes fiscales comprise entre 0,17 et 0,41 point de pourcentage du PIB (PEA, 2026), en raison tant de la réduction de l'assiette fiscale que de la difficulté à identifier les revenus et transactions générés par les activités non déclarées. L'informalité entrave également l'approfondissement financier, car les revenus restent hors des circuits bancaires, les enregistrements de transaction sont limités et les garanties difficiles à vérifier. Cette situation réduit l'intermédiation financière et limite la capacité des entreprises à investir et à se développer.

À l'inverse, la formalisation, même partielle, peut générer une croissance substantielle et des dividendes budgétaires considérables. Une réduction de 10 points de pourcentage de la taille du secteur informel pourrait accroître la croissance annuelle du PIB de 1 à 2% dans les économies émergentes, grâce à des gains de productivité, à un meilleur accès au financement, à un renforcement des droits de propriété, et à une réduction des distorsions concurrentielles. Sur le plan budgétaire, un tel transfert vers le secteur formel pourrait générer jusqu'à 2,6 points de PIB de recettes fiscales supplémentaires par an et renforcer la viabilité des finances publiques et l'équité fiscale.

Figure 14. Contribution du secteur informel en Afrique centrale en 2021



Source : Calculs de l'auteur utilisant les données de Elgin et al. (2021)

2.5.2. La numérisation, catalyseur de la formalisation

Depuis 2020, le Gabon s'engage dans une série de réformes majeures visant à améliorer l'environnement des affaires, notamment en facilitant l'obtention des licences d'activité et la création d'entreprises. L'une des avancées les plus significatives est la mise en place du Guichet numérique de l'investissement (GNI). Il s'agit d'une plateforme en ligne centralisée qui permet aux entrepreneurs d'effectuer, à distance et de manière sécurisée, l'ensemble des démarches liées à la vie de l'entreprise, de la création à la cessation d'activité.

L'intégration d'un guichet d'agréments techniques en faveur des activités réglementées a permis de rationaliser les procédures, contribuant à une amélioration significative des performances du pays en matière de création d'entreprises. Le Gabon a ainsi gagné 28 places dans l'indicateur mondial correspondant, atteignant le 96 rang sur 190 avec un score de 87/100, supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (80,1/100). La digitalisation des paiements, via mobile money et cartes bancaires, a réduit les délais de création des entreprises à 72 heures, contre cinq jours auparavant. Depuis son lancement en juin 2020, plus de 40 000 entreprises ont été formalisées par l'intermédiaire du GNI.

Le GNI facilite également l'inclusion financière en permettant l'ouverture des comptes bancaires auprès des établissements partenaires, tels qu'Orabank et BICIG. Il facilite aussi l'intégration des solutions de paiement telles que Clikpay. En complément de la digitalisation des processus, l'adoption d'une nouvelle loi encadrant les activi-

tés commerciales, y compris le commerce électronique et les activités informelles, en mars 2025, vise à moderniser le cadre juridique et à favoriser une formalisation progressive. Le renforcement de cette dynamique provient des mesures adoptées en août 2025 dans le but d'encadrer le secteur informel, très présent et pénalisant pour la compétitivité des entrepreneurs nationaux. Dans ce contexte, la Banque pour le commerce et l'entrepreneuriat du Gabon joue un rôle clé en accompagnant la transition vers la formalisation à travers des financements préférentiels et des programmes ciblés comme « Atelier PME », contribuant à la création d'entreprises viables et inclusives.

2.6. Renforcer les Partenariats Public-Privé (PPP)

2.6.1. Mettre en place des cadres crédibles favorisant les PPP et des écosystèmes de préparation des projets

Face à des contraintes budgétaires persistantes et à d'importants besoins en infrastructures, le Gabon recourt de plus en plus aux partenariats public privé (PPP) comme levier de financement et de mise en œuvre des projets structurants. Les PPP sont aujourd'hui mobilisés dans des secteurs clés, tels que l'énergie, le transport, l'eau et l'assainissement, les télécommunications, les mines, la formation professionnelle ainsi que les infrastructures économiques, notamment la Zone économique spéciale (ZES) de Nkok. Le pays dispose d'une expérience précoce en la matière grâce à la concession de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) dès 1997. D'autres projets emblématiques suivent. C'est le cas du chemin de fer Transgabonais II (2005, 2016,

2020). Il faut y adjoindre le câble de communication sous-marin ACE phase1 (2012), le port d'Owendo (2019) ou encore les projets hydroélectriques de Kinguéle Aval et Ngoulmendjim, soutenus par la Banque.

Sur le plan légal et réglementaire, le Gabon s'est doté depuis 2016 d'un cadre spécifique encadrant les contrats de Partenariat public privé à travers la ratification de l'ordonnance n°009/PR/2016 et de ses décrets d'application. Ce dispositif définit les modalités de préparation, de passation, d'exécution et de contrôle des contrats PPP, ainsi que les différents modes de passation (appel d'offres, dialogue compétitif, procédure négociée et offres spontanées). Il s'inspire des bonnes pratiques internationales et contribue ainsi à sécuriser les investissements privés. Ces projets ont permis de mobiliser plus de 1,6 milliard de dollars américains entre 2014 et 2023. Ces activités interviennent surtout dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'eau.

Toutefois, l'efficacité du cadre institutionnel demeure contrainte par des faiblesses persistantes. Les organes prévus par la réglementation en vigueur ne sont pas encore pleinement opérationnels : le décret relatif à l'organe de régulation des PPP n'est pas adopté, les modalités de publication des contrats ne sont pas formalisées, et l'Unité PPP logée au ministère en charge de la promotion des investissements souffre d'un déficit de ressources humaines et techniques. En outre, une part importante des projets est initiée sous forme d'offres spontanées, ce qui limite la concurrence, accroît les risques de sélection sous-optimale et fragilise la soutenabilité budgétaire. L'alignement incomplet des lois sectorielles avec la loi PPP constitue également un frein.

Sur le plan opérationnel, la performance du pipeline reste contrastée. Si certains projets atteignent la clôture financière, la préparation des projets demeure un goulot d'étranglement majeur en raison de la faiblesse des études de faisabilité, de l'absence de mécanismes dédiés à la préparation des projets et de l'insuffisante intégration des risques PPP dans la liasse documentaire du budget. Dans ce contexte, le renforcement de l'écosystème de préparation des projets apparaît essentiel. L'appui de la Banque

africaine de développement (BAD), à travers le Programme d'appui au développement de l'économie gabonaise (PADEG) et la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF), vise précisément à renforcer les capacités de l'Unité PPP, à améliorer la structuration des projets et à s'inspirer des expériences réussies de pays comparables. La consolidation de cadres crédibles et transparents de mise en œuvre des PPP est ainsi une condition clé destinée à attirer davantage de financements privés, à accélérer la fourniture d'infrastructures et à préserver la viabilité budgétaire du Gabon.

2.6.2. Rendre les projets marginaux bancables et les relier aux marchés des capitaux

Au Gabon, tout projet de partenariat public privé (PPP) est soumis en amont à une analyse juridique, technique et financière conduite par l'organe de pilotage, afin d'éclairer l'autorité contractante sur sa soutenabilité et sa valeur ajoutée. Dans la pratique, nombre de projets d'infrastructures présentent des retombées économiques et sociales élevées, mais une rentabilité financière parfois insuffisante pour attirer seuls des investisseurs privés, surtout lorsque les contraintes budgétaires limitent la couverture intégrale des coûts. Dans ce contexte, le développement des PPP requiert un ensemble d'outils comprenant des mesures d'aide à la viabilité financière, des stratégies de valorisation des actifs et des instruments de marché des capitaux ; l'enjeu étant de rendre les projets « bancables » sans créer de risques hors budget.

Soutien à la viabilité financière et approches de Financement du déficit de viabilité (FDV).

Le FDV est un mécanisme de financement du déficit de viabilité. Il peut combler l'écart entre recettes et coûts sur le cycle de vie via des subventions ciblées ou des paiements liés à la performance au bénéfice des projets à fort impact dont les revenus sont limités. Pour éviter les arrangements ad hoc, ce soutien doit reposer sur des critères d'éligibilité clairs, des plafonds, une gouvernance robuste et être attribué, autant que possible, par mise en concurrence.

Recyclage des actifs destinés à financer de nouveaux projets. La monétisation des actifs publics matures et générateurs de revenus

(concession/affermage) peut dégager des ressources à réinvestir dans de nouvelles infrastructures, tout en améliorant l'efficacité opérationnelle sous une régulation stricte. Sa crédibilité suppose un inventaire des actifs, des règles tarifaires transparentes et des mécanismes dédiés de traçabilité du réinvestissement. Il est surtout pertinent pour les pays aux ressources budgétaires limitées, car il permet de lever des capitaux sans accroître la dette publique, d'améliorer l'efficacité opérationnelle sous une gestion privée réglementée et de créer un portefeuille d'actifs à faible risque. Son mérite est de générer des flux de trésorerie établis et attractifs en faveur des investisseurs institutionnels.

Titrisation et participation aux marchés de capitaux.

Au Gabon, la capacité limitée des banques et des institutions de financement du développement à refinancer leurs actifs freine le développement des Partenariats public privé. La titrisation offre une solution structurante en transformant des actifs d'infrastructure illiquides (recettes de péage, créances ou prêts PPP) en titres négociables adossés à des flux de trésorerie prévisibles. Elle permet ainsi de libérer du capital bancaire, d'allonger les maturités et de mobiliser l'épargne de long terme des fonds de pension et des assureurs, notamment au niveau régional. De manière concrète, cette approche peut passer par la cession des portefeuilles de prêts PPP performants ou par l'émission d'obligations adossées aux recettes des projets opérationnels. Son succès repose, toutefois, sur des cadres juridiques solides et pourrait connaître une accélération grâce à des garanties et des rehaussements de crédit des partenaires au développement.

2.6.3. Gérer les risques budgétaires et préserver le rapport qualité-prix

En l'absence d'une gestion rigoureuse des risques budgétaires, les PPP peuvent réduire, plutôt qu'accroître, l'espace budgétaire à moyen et long terme. En effet, s'ils permettent de lisser l'effort d'investissement initial, les PPP peuvent générer des engagements publics durables sous forme de paiements de disponibilité, de garanties de recettes, de clauses de compensation en cas de résiliation ou d'obligations implicites liées à la continuité du service public. Ces engagements,

s'ils sont mal anticipés ou encadrés de manière insuffisante, peuvent avoir une influence considérable sur les finances publiques.

Dans ce contexte, la transparence budgétaire constitue un enjeu central pour le Gabon. Elle suppose une identification, une quantification et une budgétisation explicites des coûts et passifs éventuels liés aux PPP. Il est question de couvrir l'ensemble du périmètre du secteur public, y compris les entreprises publiques lorsqu'elles sont parties prenantes aux projets. Une telle approche est indispensable à la préservation de la soutenabilité budgétaire, au renforcement de la crédibilité de l'État et à l'amélioration de la qualité de la prise de décision en matière d'investissement public.

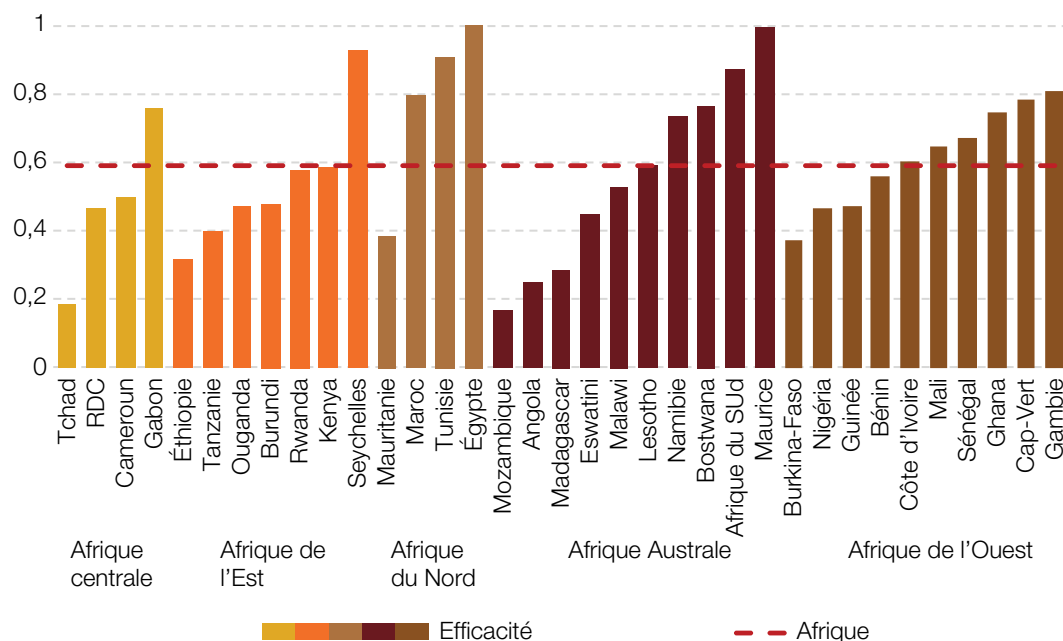
La transparence joue également un rôle déterminant dans le développement des marchés et l'attractivité des projets pour les investisseurs privés. Une publication proactive et structurée des informations relatives aux PPP permet de réduire les asymétries d'information entre l'État, les partenaires privés, les investisseurs et les citoyens. À cet égard, l'instauration, au Gabon, des normes claires de divulgation couvrant les contrats, les engagements budgétaires, les mécanismes de partage des risques et la performance des projets contribuerait à une meilleure évaluation des risques dans un environnement où les primes de risque demeurent élevées.

Enfin, le maintien d'un bon rapport qualité-prix requiert la mise en place d'un dispositif intégré de sélection et d'arbitrage des investissements, applicable de manière cohérente aux projets financés sur ressources budgétaires et aux PPP. Selon les estimations de la BAD, le Gabon affiche un score d'efficacité des investissements publics de 75,5%, le plaçant au premier rang en Afrique centrale et au dixième rang à l'échelle du continent (Figure 15). Ce niveau de performance traduit néanmoins un déficit d'efficacité de 24,5%, ce qui signifie que, pour chaque tranche de 100 dollars américains investie par le secteur public, environ 24,5 dollars américains ne se traduisent pas en capital productif. Dans ce contexte, la mise en place d'un « point d'entrée unique » pour l'évaluation des projets, fondé sur des critères harmonisés de viabilité économique, de soutenabilité budgétaire et d'accessibilité

financière, permettrait d'assurer que le recours aux PPP soit guidé avant tout par la recherche d'efficacité et de création de valeur pour l'État, plutôt que par des considérations de financement à court terme. Une telle gouvernance renforcerait

la discipline budgétaire, améliorerait la confiance des investisseurs et faciliterait la mobilisation de capitaux privés de long terme en faveur du développement du pays.

Figure 15. Écarts d'efficacité des investissements publics par région



Source : Calculs du staff de la BAD

2.7. Mobiliser des capitaux à long terme auprès d'investisseurs régionaux et institutionnels

L'accès aux ressources de long terme demeure l'un des principaux défis à relever en matière de financement du développement au Gabon. En 2025, les crédits à long terme surtout dans le secteur de l'immobilier ne représentent que 1,02% des créances bancaires, contre 52,56% pour les crédits à moyen terme et 46,42% pour les crédits à court terme. Cette structure de portefeuille traduit un rôle encore limité de la part du système bancaire dans le financement des investissements productifs. En effet, les banques privilégient les opérations de trésorerie à rotation rapide. Sur le marché des titres, dominé par les émissions publiques, les banques accordent également leur préférence au moyen terme (78,79%), au détriment des maturités longues (12,79%).

Cette situation reflète plusieurs contraintes structurelles : l'absence de dépôts à long terme dans

un contexte de faible taux de bancarisation (25%), un coefficient de transformation strict (+50%) limitant l'allocation à long terme, un marché financier peu profond et un coût élevé de l'intermédiation bancaire. En 2025, le Gabon affiche d'ailleurs le Taux effectif global (TEG) le plus élevé de la CEMAC, à 24,81% et freine ainsi l'accès des entreprises au financement.

Pour mobiliser des ressources longues, il est indispensable de développer des instruments capables de canaliser la forte épargne nationale (56,25% du PIB) vers l'investissement productif. Une telle ambition suppose, en amont, la promotion d'une culture financière afin d'accroître la bancarisation, le renforcement des produits d'épargne longue (fonds de pension, assurance vie, Organisme de placement collectif en valeurs mobilières-OPCVM encore sous-développés) et la mise en place des dispositifs incitatifs pour orienter l'épargne vers les projets de long terme. En aval, il convient de renforcer la culture entrepreneuriale en soutenant la structuration financière et juridique des Petites et moyennes/

entreprises/Petites et moyennes industries (PME/PMI), afin de faciliter leur accès au crédit, et en accompagnant les grandes entreprises locales dans leur accès au marché financier régional.

Le développement des banques d'investissement, capables de financer des projets structurants et d'intervenir sur des maturités longues, constitue également une priorité. Un tel objectif demande de favoriser le transfert d'expertise via des partenariats avec des institutions financières internationales, ainsi que de mobiliser les compétences de la diaspora spécialisée dans les métiers du financement à long terme (capital-investissement, ingénierie financière, marchés de capitaux).

2.7.1. Les fonds de pension en tant que capital patient : ce que les données impliquent pour la réforme

Le développement des fonds de pension constitue un enjeu stratégique encore peu exploité au Gabon, tant du point de vue de la mobilisation de l'épargne domestique que du financement de l'économie à long terme. Les régimes de type répartition continuent de dominer le système de retraite avec une accumulation limitée des actifs financiers. Cette situation réduit la capacité des caisses de retraite à jouer un rôle structurant comme investisseurs institutionnels de long terme. Les données disponibles indiquent que les réserves existantes sont, en majorité, placées sous forme de dépôts bancaires à court terme. Les caisses privilégient la liquidité et la sécurité au détriment du rendement réel et de l'impact économique.

Cette allocation prudente reflète plusieurs contraintes structurelles. Sur le plan réglementaire, les règles d'investissement demeurent restrictives et peu explicites quant à l'éligibilité des actifs de long terme, notamment les infrastructures, le logement ou les titres privés. Sur le plan de l'offre, le marché financier domestique et régional propose encore peu d'instruments adaptés aux besoins des investisseurs institutionnels, avec une dominance marquée des titres publics et une faiblesse des émissions obligataires privées ou de véhicules spécialisés. À cela s'ajoute une gouvernance encore perfectible de la part des institutions de retraite et un déficit de

capacités techniques en matière de gestion des actifs, de l'analyse des risques et de l'investissement responsable.

Dans ce contexte, l'investissement des fonds de pension dans le domaine de l'économie productive demeure marginal, alors même que ces institutions présentent, par nature, des horizons d'investissement compatibles avec les besoins de financement d'infrastructures économiques et sociales. Le document de diagnostic souligne d'ailleurs que l'émergence effective d'un marché des fonds de pension constitue un gisement potentiel de capitaux longs, à condition de moderniser à la fois le cadre réglementaire et les pratiques de gestion.

Les réformes en cours ou envisagées dans le secteur financier, notamment la modernisation du cadre juridique du crédit bail, ouvrent une perspective intéressante. En facilitant le financement des actifs productifs adossés à des garanties réelles, le crédit bail peut contribuer à structurer des portefeuilles d'actifs susceptibles, à terme, d'être refinancés ou titrisés. Cette donne crée ainsi des instruments standards compatibles avec les contraintes des fonds de pension.

Dès lors, les implications pour la réforme sont claires : (i) clarifier et élargir les règles d'investissement des fonds de pension vers des actifs de long terme soigneusement encadrés ; (ii) renforcer la gouvernance, la transparence et les capacités de gestion des institutions de retraite ; et (iii) développer une offre d'instruments financiers adaptés, incluant obligations d'infrastructure, véhicules de crédit bail refinançables et, à terme, titres adossés à des actifs. Ces évolutions sont indispensables à la transformation de l'épargne retraite gabonaise en véritable levier de financement du développement.

2.7.2. Fonds souverains : passer d'une orientation vers l'extérieur à des possibilités d'investissement stratégiques

Le Gabon dispose d'un dispositif assimilable à un fonds souverain à travers le Fonds Souverain de la République Gabonaise (FSRG), géré par le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS). À l'origine conçu dans le but d'assurer une épargne intergénérationnelle, ce dispositif

combine une logique de préservation du capital et une vocation de soutien au développement économique. Selon les informations consolidées dans le diagnostic, l'allocation stratégique du FSRG demeure, toutefois, largement orientée vers des placements extérieurs, tandis que la part investie directement dans l'économie nationale reste minoritaire.

Cette orientation reflète un arbitrage classique entre rendement, liquidité et gestion du risque pays. Cependant, elle limite le rôle du fonds souverain comme instrument de transformation structurelle. Le FGIS engage, néanmoins, une évolution de son positionnement ces dernières années. C'est avec un accent accru sur les infrastructures, les PME et certains secteurs sociaux, en cohérence avec les priorités économiques nationales. Cette réorientation s'accompagne d'efforts notables en matière de gouvernance, de responsabilité environnementale et sociale, et d'alignement progressif sur les normes internationales de l'investissement durable.

Malgré ces avancées, plusieurs contraintes persistent. D'une part, la capacité du fonds à intervenir de manière massive sur le marché domestique est limitée du fait de la disponibilité réduite de projets suffisamment bancables et par la faiblesse des mécanismes de partage des risques. D'autre part, la multiplicité des objectifs assignés au FGIS, notamment la performance financière, la stabilisation et soutien au développement, crée des tensions internes qui appellent à une clarification du mandat. Le diagnostic souligne également les risques institutionnels liés à la dispersion des fonds publics spécialisés et à des antécédents de gouvernance fragilisée dans certains dispositifs antérieurs.

Dans ce contexte, le potentiel d'investissement stratégique domestique et régional demeure pourtant significatif. Le FGIS pourrait renforcer son rôle d'investisseur d'ancrage en structurant ou en co-structurant des véhicules dédiés aux infrastructures, au logement ou au financement productif, en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels nationaux et régionaux. Les réformes récentes du crédit bail et les initiatives de finance verte et durable offrent des opportunités concrètes pour développer des fenêtres d'investissement adossées à des actifs réels, mieux

sécurisés et compatibles avec une gestion prudente des risques.

La transition d'un biais extérieur, d'un point de vue historique, vers des fenêtres d'investissement stratégiques domestiques suppose, néanmoins : (i) une hiérarchisation explicite du mandat du fonds souverain ; (ii) un renforcement des mécanismes de gouvernance, de transparence et de redevabilité ; et (iii) le recours systématique à des instruments de réduction du risque, tels que garanties, co-investissements et financements mixtes. Dans les conditions macro-budgétaires actuelles, l'enjeu n'est pas de multiplier les structures. Il consiste davantage à optimiser l'impact économique des instruments existants en les inscrivant dans une architecture financière cohérente et disciplinée.

2.8. Exploiter les ressources naturelles du Gabon

Le capital naturel du Gabon s'estime à 59,9 milliards de dollars américains en 2020. Il est en hausse de 18,1% depuis 1995, principalement grâce à l'augmentation de 39,1% des ressources non renouvelables qui sont liées à la découverte de nouveaux gisements pétroliers et miniers. Ce capital se compose, à 52%, des ressources extractives non renouvelables (pétrole, gaz, manganèse, or, fer) et à 48%, des ressources renouvelables (forêts, terres agricoles, hydroélectricité). Malgré cette dotation exceptionnelle, leur contribution à l'économie reste en deçà du potentiel national, en raison d'une sous-exploitation, d'une faible transformation locale, d'une diversification insuffisante et des contraintes structurelles liées à l'environnement des affaires et à la gouvernance.

2.8.1. Dépasser le modèle extractif

La valorisation du capital naturel constitue ainsi un enjeu stratégique dans le but de créer davantage de richesse et de renforcer les capacités de financement de l'État. Pour les ressources non renouvelables, les priorités portent sur le développement des chaînes de transformation locale (raffinage du pétrole et de l'or, industrie métallurgique, deuxième et troisième transformation du bois), l'exploitation durable et l'amélioration de la gouvernance conformément aux recommanda-

tions de l'ITIE. L'interdiction de l'exportation du manganèse brut, prévue en 2029, devrait contribuer à l'atteinte de cet objectif en créant davantage de valeur ajoutée et d'emplois locaux tout en stimulant les recettes fiscales.

Au sujet des ressources renouvelables, l'intégration des services écosystémiques des forêts dans les comptes nationaux, le renforcement des efforts de conservation de la biodiversité et la mise en place des marchés du carbone nationaux et régionaux pourraient accroître, de manière substantielle, la valeur économique du capital naturel — le PIB ajusté de la séquestration de carbone pourrait augmenter de 21,86 %, selon les estimations de la Banque (BAD, 2024b). Dans cette perspective, la Banque africaine de développement (BAD) accompagne le Gabon dans l'élaboration des comptes satellites pour les secteurs extractif et forestier, afin de mieux mesurer, intégrer et valoriser le capital naturel, conformément au Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE 2012) et en préparation de la transition vers le Système de comptabilité nationale (SCN 2025). Le pays bénéficie également d'un appui de la Banque dans le cadre de l'initiative africaine de comptabilité du capital naturel (NCA-CoP) en tant que pays pilote pour la mise en œuvre du SCN 2025.

En complément, le Gabon pourrait davantage exploiter son potentiel dans des secteurs connexes encore peu développés : (i) l'écotourisme s'appuie sur une biodiversité remarquable et des paysages préservés ; (ii) l'industrie de la pêche profite de plus de 800 km de façade maritime ; et (iii) la transition énergétique bénéficie d'un fort potentiel en hydroélectricité, énergie solaire et éolienne. Ces leviers, associés à une meilleure valorisation du capital naturel, pourraient générer de nouvelles sources de revenus durables, soutenir la diversification économique et réduire le déficit de financement du pays.

2.8.2. Capital naturel, performance économique et viabilité macroéconomique

L'économie gabonaise repose sur l'exploitation de ses immenses ressources naturelles. Néanmoins, leur contribution reste limitée, comparée au potentiel du pays à cause de leur sous-

exploitation, de leur faible transformation et diversification, et des problèmes structurels liés à l'environnement des affaires et à la qualité de la gouvernance. La rente des ressources naturelles évolue au rythme du cours du pétrole. Elle baisse à 16,3% en moyenne depuis 2015 (contre 35,5% entre 2005 et 2014) en raison des chocs pétroliers de 2014 et 2020 combinés à la maturation des puits de pétrole gabonais. En comparaison aux autres pays de la CEMAC, le Gabon tire une rente insuffisante de l'exploitation de son pétrole (13,4% du PIB en moyenne entre 2015 et 2021 contre 25,9% pour le Congo et 15% pour la République de Guinée équatoriale (RGE)) bien qu'il dispose des réserves prouvées les plus importantes de la région. La rente forestière ne représente que 2,6% du PIB sur cette même période, soit l'avant-dernière position au sein de la CEMAC.

Le Gabon détient, pourtant, la plus grande superficie forestière de la région estimée à plus 235 000 km². Il en est de même pour le secteur minier avec un secteur du manganèse qui est confronté à des défis logistiques et dépendant, en grande partie, de la demande et de la concurrence étrangère; un secteur aurifère peu structuré et opaque; et des mines de fer de Bélinga et de Baniaka qui peinent à démarrer leurs activités. Pour promouvoir la transformation locale des matières premières, renforcer les capacités industrielles nationales, créer des emplois qualifiés et accroître les recettes fiscales, le Gabon décide d'interdire l'exportation du manganèse brut à compter de janvier 2029.

2.8.3. Le capital naturel comme source de financement

Le Gabon dispose d'atouts majeurs pour mobiliser davantage de financements climatiques grâce à l'étendue de son capital forestier et à sa façade maritime, qui offrent un potentiel considérable pour l'émission des obligations vertes et bleues ainsi que pour la valorisation du crédit carbone. Pour structurer cette ambition, le pays a créé l'Agence gabonaise pour le développement de l'économie verte (AGADEV), adopté une loi sur le climat et mis en place un fonds pour la biodiversité afin de transformer les actifs naturels en sources de financement durable. Malgré ces avancées, la concrétisation des initiatives reste limitée : seuls

17 des 150 millions de dollars américains prévus dans l'accord avec l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) ont été décaissés, et l'opération de 500 millions de dollars américains au sujet des obligations bleues en partenariat avec Bank of America et The Nature Conservancy n'a pas encore abouti. Une nouvelle initiative « projet Gabon infini » a été lancée le 27 mars 2026. Doté d'un budget de plus de 120 milliards de FCFA (environ 200 millions de dollars américains), ce projet vise à transformer les efforts de conservation déployés depuis plus de deux décennies en un véritable levier de développement économique, tout en consolidant la protection de la biodiversité. Soutenu par des partenaires internationaux tels que le Bezos Earth Fund, The Nature Conservancy et le Fonds mondial pour l'environnement, le projet s'appuie sur une approche innovante de Project Finance for Permanence (PFP) destinée à garantir un financement durable, prévisible et conditionné à des résultats mesurables en matière de conservation, de gouvernance et de développement communautaire. En parallèle, le Gabon développe une fiscalité verte à travers l'instauration d'une contribution carbone et d'une taxe environnementale.

En dépit de ses potentialités et des opportunités qu'offre le marché de la croissance verte (énergie renouvelable, agriculture durable, gestion durable des déchets et forêts), le Gabon ne représente que 0,52 % des flux de financement climatique en Afrique sur la période 2010-2021, soit en moyenne 154,7 millions de dollars américains par an, dont seulement 6,6 millions de financement privé (voir BAD, 2023). Pour accroître sa capacité de mobilisation de manière significative, il est essentiel de renforcer les compétences techniques et institutionnelles des acteurs publics et privés en élaborant une stratégie nationale de financement climatique axée sur : la création d'un registre national de crédit carbone, l'émission des obligations vertes et bleues, la mise en place des négociateurs climat/biodiversité, et le renforcement des capacités sur les procédures d'accès aux fonds climatiques.

2.8.4. Gouvernance, institutions et stabilité macroéconomique

L'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles constitue un levier central dans le but

de réduire la vulnérabilité macroéconomique du Gabon, de renforcer la confiance des investisseurs et de transformer le capital naturel en un actif productif au service du développement et de la cohésion sociale. En effet, la capacité du Gabon à transformer ses abondants atouts écologiques en prospérité économique et sociale dépend avant tout de la qualité de ses institutions publiques et de ses mécanismes de gouvernance.

Un cadre juridique plutôt avancé distingue le pays en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, ainsi que d'un positionnement reconnu sur les marchés internationaux des services écosystémiques, notamment carbone. Toutefois, les freins à l'impact de ces ressources sur le développement proviennent des faiblesses persistantes dans la transparence des contrats, la mise en œuvre effective des normes environnementales et la gouvernance financière.

La gestion des ressources naturelles reste étroitement liée à la stabilité macroéconomique. D'un point de vue historique, la dépendance aux recettes extractives a exposé l'économie gabonaise à une forte volatilité budgétaire. Cette situation complique la conduite des politiques fiscales et la planification à moyen terme. À cet égard, les revenus issus des services écosystémiques offrent un potentiel de diversification et de stabilisation des flux financiers, à condition d'être adossés à des contrats transparents, à des mécanismes de suivi robustes et à des systèmes de vérification crédibles.

L'absence de méthodologies pleinement harmonisées en vue de l'évaluation des actifs carbone et de biodiversité limite, toutefois, la prévisibilité des recettes et accroît les risques de fragmentation institutionnelle.

Les mécanismes de surveillance des institutions publiques connaissent des avancées récentes en matière de contrôle budgétaire, de lutte contre la corruption et de renforcement des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et les flux financiers illicites. Ces réformes contribuent à améliorer la crédibilité macroéconomique du pays. Mais leur efficacité dépend encore de leur application rigoureuse et de la redevabilité réelle des institutions envers le public.

2.9. Attirer les capitaux privés internationaux dans un monde fragmenté

La fragmentation de l'économie mondiale et la montée de la multipolarité modifient en profondeur l'environnement financier international dans lequel évolue le Gabon. Les chocs successifs liés à la pandémie de COVID 19, aux tensions géopolitiques ayant conduit à la guerre en Ukraine et à l'escalade des conflits au Moyen Orient, conjugués au resserrement rapide des conditions financières internationales, entraînent une contraction des flux de capitaux vers les économies émergentes et une hausse marquée des primes de risque. Pour le Gabon, ces dynamiques subissent des amplifications du fait de la dégradation de sa notation souveraine. Laquelle renchérit le coût de financement externe et restreint l'accès aux marchés internationaux.

Dans ce contexte de liquidité mondiale plus rare et des exigences accrues en matière de gouvernance, de traçabilité et de conformité environnementale et sociale, l'attraction des capitaux privés internationaux devient plus sélective et dépend surtout de la crédibilité institutionnelle. Le recul des flux entrants met évidence la vulnérabilité d'un modèle encore dépendant de financements externes cycliques, en particulier pour les secteurs à forte intensité capitalistique, tels que le pétrole, les mines, l'énergie, les transports et les infrastructures.

Face à cette nouvelle donne, le renforcement d'un cadre politique et réglementaire prévisible, transparent et propice aux investissements de long terme apparaît indispensable. Il constitue une condition nécessaire à la restauration de la confiance des investisseurs, à la mobilisation des financements privés à grande échelle et à l'assurance que ces investissements contribuent, en effet, à la création d'emplois, au développement de chaînes de fournisseurs locaux, au transfert de compétences et à une meilleure insertion du Gabon dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

2.9.1. Les investissements directs étrangers témoignent à la fois du potentiel et de la fragilité du Gabon

La présence marquée des groupes multinationaux érige le Gabon en l'une des principales

destinations de l'investissement direct étranger (IDE) en Afrique centrale. Depuis 2015, les flux d'IDE dépassent en moyenne 1,1 milliard de dollars américains par an. Ils placent le pays au deuxième rang de la CEMAC derrière le Congo. Au cours de la période 2015-2024, ces flux représentent, en moyenne, 7,1 % du PIB par an. Ils traduisent une attractivité structurelle liée à l'abondance des ressources naturelles, à la stabilité relative du pays et à son positionnement logistique régional.

Cette attractivité s'appuie, d'un point de vue historique, sur des investissements concentrés dans des secteurs à forte intensité capitalistique. Les hydrocarbures, les télécommunications, l'agriculture, et l'agro-industrie y occupent le premier rang. Des entreprises étrangères de premier plan dominent ces secteurs : le groupe singapourien OLAM dans l'huile de palme, le caoutchouc et les intrants agricoles ; des opérateurs chinois dans le pétrole, le bois et les mines ; des groupes marocains dans les services financiers, les télécoms, les infrastructures et le BTP (Attijariwafa Bank, Gabon Télécom, Managem, STAM) ; et des entreprises françaises présentes de manière plus transversale dans l'énergie, les mines, le bois, les services collectifs et financiers. Si ces investissements contribuent, de manière inégale, à la création de la valeur ajoutée locale, ils jouent, toutefois, un rôle significatif dans l'emploi, souvent sous forme de postes saisonniers et à faible niveau de qualification.

La nature des IDE conditionne leurs retombées économiques. Les investissements Greenfield, porteurs de nouvelles capacités productives, de transferts de compétences et de développement des fournisseurs locaux, connaissent une dynamique contrastée : faibles entre 2015 et 2017, ils font des progrès significatifs en 2018-2019 avant de retomber en 2020 sous l'effet de la pandémie. Cette hausse est surtout l'œuvre d'OLAM, dont les investissements cumulés depuis 2010 avoisinent deux milliards d'euros, soit plus de 45 % des IDE entrants sur la période. Ces entrées se font à travers des infrastructures logistiques structurantes comme le quai d'Owendo. En parallèle, l'adoption du Code pétrolier, en 2019 a stimulé de nouveaux contrats dans les plateformes en mer, renforçant temporairement les flux d'IDE.

Toutefois, depuis 2021, la tendance est au ralentissement, révélant la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes : crise sanitaire, tensions géopolitiques, resserrement des conditions financières internationales et dégradation de la notation souveraine. Ces chocs accroissent la prime de risque et les exigences de garantie. En 2024, malgré un rebond ponctuel avec 1,145 milliard de dollars américains d'IDE, en majorité Greenfield, la soutenabilité de cette dynamique reste incertaine. Les réformes visant à améliorer le climat des affaires (nouveaux codes des investissements et des impôts) et les opportunités dans le domaine des mines, de l'agriculture, de l'écotourisme et des infrastructures constituent des leviers importants. Cependant, ils doivent être conciliés avec une gestion attentive des risques de perception liés aux mesures de souveraineté économique et au cadre macro financier.

2.9.2. Réduction des risques et financement mixte⁴ : constitution des portefeuilles de projets bancables

Au Gabon, le frein à l'investissement privé reste l'écart structurel entre les flux de trésorerie attendus des projets et le coût du capital exigé par les investisseurs. Cet écart s'accroît ces dernières années sous l'effet combiné de chocs exogènes (pandémie de COVID 19, tensions géopolitiques internationales, resserrement des conditions financières mondiales) et de facteurs internes, notamment la dégradation de la notation souveraine, qui a renchéri la prime de risque et les exigences de garantie. Même lorsque les fondamentaux sectoriels sont solides, ces contraintes augmentent les taux d'actualisation des projets d'infrastructures, d'énergie ou industriels à long terme et découragent l'engagement du capital privé.

Dans ce contexte, la réduction des risques constitue un levier central dans le but de relancer l'investissement. Elle suppose, en amont, de renforcer la crédibilité des politiques publiques et sectorielles : règles claires et prévisibles, contrats exécutoires, mécanismes tarifaires et redevances d'utilisation fiables. Sur cette base, l'enjeu est de structurer des pipelines de projets bancables à travers une préparation rigoureuse, une documentation standardisée et des procédures d'achat programmatiques, permettant de réduire les coûts de transaction et de favoriser la réplica-

tion et le regroupement de projets de taille modeste.

La finance mixte a vocation à intervenir de manière ciblée. Elle partage les risques que les marchés ne peuvent pas évaluer ou absorber en toute efficacité. Les ressources publiques et concessionnelles, notamment les garanties, les premières pertes, les instruments de rehaussement de crédit, doivent être utilisés avec parcimonie pour mobiliser des capitaux commerciaux, allonger les maturités et améliorer les profils de risque. Ces dispositifs peuvent notamment faciliter la participation des banques, des investisseurs institutionnels nationaux et régionaux, ainsi que des fonds spécialisés aux côtés des banques multilatérales de développement. Bien mise en œuvre, cette approche permet de transformer des projets dispersés et risqués en portefeuilles crédibles, finançables et reproductibles, condition indispensable pour attirer l'investissement privé dans la durée au Gabon.

2.9.3. Entrées de portefeuilles extérieurs

Les investissements de portefeuille au Gabon sont surtout liés aux émissions et aux remboursements des eurobonds. Ils représentent, en moyenne, 0,2 % du PIB entre 2015 et 2024 et traduisent ainsi un accès limité, mais stratégique, aux marchés financiers internationaux. Depuis décembre 2007, le Gabon a levé près de 5,5 milliards de dollars américains à travers six émissions souveraines, dont celle annoncée en février 2025 pour un montant de 570 millions de dollars. Ces opérations permettent de mobiliser des ressources à maturité plus ou moins longue (dix ans). Cependant, leur efficacité, en matière de réduction du coût du financement, s'érode de manière graduelle.

L'explication de cette évolution tient d'un environnement financier mondial plus contraint. Son principal marqueur est la volatilité des flux de capitaux vers les économies émergentes, ainsi que la forte dégradation de la notation souveraine du Gabon entre 2024 et 2025. L'augmentation de la prime de risque renchérit les conditions d'accès aux financements extérieurs, réduisant l'attractivité des émissions internationales, malgré leur rôle potentiel de diversification des sources de financement.

⁴ Le financement mixte (ou blended finance) est une approche qui combine des fonds publics avec des capitaux privés afin de réduire les risques et d'attirer des investissements privés.

Par ailleurs, la stratégie d'endettement privilégie le marché intérieur. Elle concentre environ 60% des nouveaux financements et contribue à une baisse de la dette extérieure. Cette dernière passe de 39,1% du PIB en 2023 à 32,6% en 2024. Si cette orientation limite l'exposition aux chocs financiers externes, elle souligne également la nécessité, pour le Gabon, de diversifier ses flux de capitaux externes au-delà des eurobonds. Il peut y parvenir en développant des marchés en monnaie locale plus profonds, un cadre réglementaire prévisible et des mécanismes de réduction des risques capables d'attirer des investissements de portefeuille plus stables et favorables au financement du développement.

2.9.4. Tirer parti de la fragmentation pour la mise en place des plateformes stratégiques

Pour le Gabon, cette fragmentation peut, néanmoins, être transformée en opportunité stratégique. Plutôt que de rester un simple fournisseur de matières premières et un preneur de prix, le pays peut se positionner comme une plateforme de production et d'exportation plus intégrée, en s'appuyant sur des investissements structurants et reproductibles. La priorité est de faire émerger des plateformes d'investissement bancables. Il peut s'agir des corridors logistiques, industriels et énergétiques. Les plateformes en question combinent infrastructures physiques, règles d'accès prévisibles, cadres contractuels stables et mécanismes de gouvernance crédibles. Une telle approche permet aux investisseurs d'évaluer les risques et les flux de trésorerie à l'échelle des systèmes complets. Elle permet aussi de réduire le coût du capital et de faciliter des investissements complémentaires en matière de transformation locale et des services à valeur ajoutée.

En parallèle, l'amélioration de l'architecture des échanges et des paiements régionaux, ainsi que l'adoption de règles claires en matière de diligence raisonnable, de qualité des données et d'interopérabilité des systèmes de paiement, sont devenues essentielles pour renforcer l'accès aux marchés et la bancabilité des projets transfrontaliers. En tirant parti de ces leviers, le Gabon peut ancrer ses investissements de manière durable dans un environnement mondial plus fragmenté,

tout en renforçant son attractivité et sa résilience économique.

2.9.5. Renforcer les partenariats pour la mobilisation des capitaux, des investissements et du commerce

La recomposition géopolitique et géoéconomique mondiale est sous l'effet d'une polarisation accrue dans les économies avancées et d'un rééquilibrage des priorités stratégiques. Elle a un effet direct sur la capacité du Gabon à mobiliser des financements en faveur de son développement. D'un côté, la réorientation des ressources publiques et privées vers des secteurs jugés stratégiques par les partenaires internationaux accroît l'incertitude et renchérit les coûts de financement. De l'autre, cette reconfiguration crée des opportunités nouvelles. Les investisseurs et les gouvernements cherchent à diversifier leurs marchés, leurs chaînes d'approvisionnement et leurs alliances économiques.

Pour le Gabon, l'enjeu central consiste à traduire ce contexte mondial en plateformes d'investissement pilotées au niveau national. Elles doivent être aptes à réduire les risques, à renforcer la création de valeur locale et à mobiliser des financements plus diversifiés et résilients. Les partenariats Sud-Sud offrent, à cet égard, un levier décisif avec les pays émergents et les membres élargis du groupe Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud (BRICS) en combinant infrastructures, capacités industrielles, co-entreprises et accès aux marchés. Ces partenariats produisent des retombées maximales lorsqu'ils intègrent des dispositions claires en faveur du développement des fournisseurs locaux, du transfert de technologies et du renforcement des compétences. Pris dans ce sens, ils permettent aux entreprises gabonaises de s'insérer de manière progressive dans des segments à plus forte valeur ajoutée.

En parallèle, les partenariats avec l'Europe, structurés autour de la convergence réglementaire, des normes de durabilité et du financement mixte, peuvent soutenir la transition écologique, la transformation industrielle et le développement des infrastructures, à condition que le Gabon anticipe et accompagne les exigences croissantes en matière de traçabilité et de diligence raisonnable afin de préserver la compétitivité de ses exportateurs, en particulier les PME.

Enfin, l'expérience internationale montre que l'impact de ces partenariats dépend surtout de leur conception institutionnelle et contractuelle. Des cadres clairs de passation des marchés, de partage des risques et de gestion de la dette renforcent la crédibilité des projets, réduisent leur coût de financement et augmentent leur attractivité. En consolidant de telles plateformes, le Gabon peut mieux capter les flux de capitaux, stimuler l'investissement productif et renforcer son intégration commerciale régionale et mondiale.

2.10. Conclusion et recommandations de politique économique

Les besoins de financement du Gabon pour accélérer sa transformation structurelle à l'horizon 2030 et dans la vision 2063 demeurent élevés et concentrés sur les infrastructures, l'énergie, l'éducation et la productivité. Les estimations de la Banque africaine de développement (BAD) mettent en évidence un déficit annuel substantiel. Il est révélateur des limites d'un modèle de financement encore trop dépendant des recettes cycliques et des flux externes volatils. Dans un contexte marqué par la fragmentation financière mondiale, la contrainte budgétaire et des exigences accrues de gouvernance, la soutenabilité du développement gabonais repose sur une mobilisation plus efficace des ressources domestiques, une amélioration de la qualité de la dépense publique et une activation stratégique du capital privé et climatique.

Au Gouvernement

- Renforcer la mobilisation des ressources domestiques : élargir l'assiette fiscale (facture normalisée, digitaliser la fiscalité via Digitax/SIG-FIP), réduire les niches et la parafiscalité, lutter contre les flux financiers illicites, améliorer la fiscalité foncière et environnementale, et optimiser les dépenses avec le Système intégré de gestion de l'investissement public (SIGIP) et Système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH)
- Améliorer le climat des affaires : mettre en œuvre le nouveau Code des investissements, simplifier les procédures administratives, réduire l'incertitude réglementaire, clarifier et opérationnaliser le cadre des PPP et renforcer la transparence contractuelle.
- Développer des financements alternatifs et de long terme : promouvoir le capital investissement,

le crédit bail, les obligations vertes/bleues/social-es, un guichet de refinancement de l'habitat, et renforcer la coordination et la rationalisation des fonds publics existants.

- Adopter une stratégie nationale de financement climatique : créer un registre national du carbone, développer des instruments financiers thématiques, mettre en place une fiscalité verte cohérente et renforcer les capacités de négociation et de valorisation des actifs climat biodiversité.

Aux Partenaires

- Accroître l'accès à des ressources concessionnelles, y compris les fonds climatiques, ainsi qu'aux garanties destinées à mobiliser à grande échelle le financement en faveur du développement du Gabon grâce à l'effet de levier.
- Appuyer le développement du marché financier régional et le renforcement de la profondeur du secteur bancaire local en mettant à leur disposition des lignes de crédits à long terme et à des conditions avantageuses.
- Soutenir les réformes structurelles : moderniser le cadre des affaires, digitaliser la fiscalité, réformer les PPP, finaliser les textes législatifs en cours d'élaboration (impôts, hydrocarbures, gaz).
- Renforcer le système statistique national et accompagner la transition vers la comptabilité économique et environnementale (SCEE 2012, SCN 2025).

Au secteur privé

- Renforcer les capacités entrepreneuriales : en comptabilité, gestion financière, bancarisation, et préparation de plans d'affaires et de projets bancables.
- S'approprier les instruments de financement : capital investissement, garanties, crédit bail, dispositifs publics (CDC, FGIS, BCEG).
- Adopter une gouvernance interne plus structurée pour améliorer la crédibilité auprès des banques et investisseurs.
- Participer activement au dialogue public privé pour mieux comprendre les réformes et orienter les politiques selon les besoins du terrain.

RENFORCER ET CONSOLIDER LES SYSTÈMES FINANCIERS ET L'AUTONOMIE DU GABON DANS UN MONDE FRAGMENTÉ

MESSAGES CLÉS

- Le système financier gabonais demeure peu profond et peu diversifié, malgré une épargne nationale élevée et une position centrale dans la CEMAC. Les manifestations de cette faible profondeur sont la bancarisation limitée, le crédit restreint au secteur privé et un marché financier encore dominé par les émissions publiques ;
- Le renforcement de la gouvernance réglementaire et institutionnelle est indispensable à l'augmentation de la stabilité financière. L'amélioration de la supervision prudentielle, la fiabilisation des données financières et une meilleure coordination entre les autorités nationales et régionales constituent des prérequis essentiels pour restaurer la confiance des investisseurs ;
- L'approfondissement des marchés financiers et le développement du financement de long terme représentent des leviers majeurs pour mobiliser l'épargne nationale et financer la transformation économique. Cela passe par l'essor des investisseurs institutionnels, la modernisation de la BVMAC et l'introduction des instruments de financement innovants et durables ;
- L'inclusion financière, l'innovation numérique et l'intégration aux initiatives régionales et panafricaines sont cruciales pour la construction d'un système financier résilient, compétitif et capable de soutenir une croissance verte et inclusive. L'accès élargi aux services financiers, la réduction des coûts, et l'alignement sur les plateformes financières continentales renforceront l'efficacité et la portée du système financier gabonais.

3.1. Introduction

Ce chapitre analyse la nécessité de renforcer et de moderniser l'architecture financière du Gabon. Son contexte se vit sur fond de durcissement des conditions de financement, de la fragmentation croissante des flux de capitaux internationaux et du resserrement généralisé des conditions d'emprunt. Le présent chapitre évalue le recul des financements mondiaux en faveur du développement et les risques que cette évolution fait peser sur le Gabon. Il s'intéresse davantage à l'état

actuel de son système financier peu profond, à la volatilité des flux de capitaux et aux vulnérabilités structurelles de son architecture financière. Le pays présente un paradoxe qui est caractéristique des économies de rente en voie de diversification avec une épargne nationale abondante (56,25 % du PIB en 2025), des flux d'investissements directs étrangers significatifs (7,1 % du PIB en moyenne depuis 2015) ; et d'importants actifs naturels coexistent avec un secteur financier peu développé et, donc, incapable de transformer ces ressources en financement productif à long

terme. Dans ce contexte, le présent chapitre examine l'intégration du système financier national dans le cadre régional et identifie les réformes susceptibles de créer une architecture financière plus résiliente et mieux intégrée, capable de mobiliser les capitaux en toute efficacité dans le but de financer les objectifs de développement à long terme. Enfin, il propose des pistes de solution destinées à réduire la fragilité du système financier, à combler les lacunes de financement et à renforcer l'autonomie financière du Gabon.

3.2. Renforcer le système financier du Gabon : s'attaquer aux obstacles et élargir la portée et l'impact

3.2.1. Situation actuelle du système financier du Gabon

Le secteur financier gabonais demeure sous-développé au regard des normes continentales et internationales. Avec un Indice de développement financier de 0,12 en 2021, le Gabon se situe en deçà de la moyenne africaine (0,18) et très loin d'économies comparables comme l'Afrique du Sud (0,55), la Namibie (0,40) ou le Botswana (0,35). Le ratio de crédit au secteur privé, limité à 13 % du PIB sur la période 2015-2024, est l'un des plus faibles du continent (34,6 % en Afrique). Cette faiblesse de l'intermédiation financière entrave le financement du secteur privé et la transformation structurelle de l'économie.

La structure du système financier est marquée par une forte concentration bancaire et des déséquilibres de maturité préoccupants. En 2024, les trois principales banques concentrent 85 % des crédits et 71 % des dépôts. Le taux de bancarisation de la population demeure faible, à 25 %. Le Gabon affiche le Taux effectif global (TEG) le plus élevé de la CEMAC, établi à 24,81 % en 2025, pénalisant l'accès des entreprises au crédit. La structure des crédits bancaires est également déséquilibrée : les crédits à long terme ne représentent que 1,02 % des créances bancaires, contre 52,56 % pour les crédits à moyen terme et 46,42 % pour les crédits à court terme. Cette configuration reflète plusieurs contraintes structurelles dont : (i) l'absence de dépôts à long terme, (ii) un coefficient de transformation strict, (iii) un marché financier peu profond et un coût

élevé de l'intermédiation. Les marchés de capitaux restent embryonnaires avec seulement trois sociétés gabonaises cotées à la BVMAC après l'introduction de BGFI Holding Corporation en mars 2026. Enfin, selon l'Enquête auprès des entreprises de la Banque mondiale (2025), l'accès au financement constitue le troisième obstacle commercial le plus cité par les entreprises gabonaises (11,2 %), derrière la corruption (22,4 %) et les réglementations douanières et commerciales (18,2 %).

3.2.2. Élargir l'espace financier : étendre la portée et l'impact du secteur financier

Pour surmonter les goulots d'étranglement identifiés, le Gabon dispose d'un potentiel significatif de mobilisation et de diversification de ses sources de financement. En premier lieu, des institutions financières publiques sont créées ou renforcées dans le but d'élargir l'accès au crédit. La création en 2024 de la Banque pour le commerce et l'entrepreneuriat du Gabon (BCEG) vise à améliorer l'accès au crédit pour les PME/PMI, tandis que les filiales de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la Société de garantie du Gabon (SGG) jouent un rôle croissant dans le financement en fonds propres et la réduction du risque de crédit. Par ailleurs, cinq fonds spéciaux sectoriels sont en cours d'opérationnalisation dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture, du logement, de l'énergie-eau et de la pêche-aquaculture. Le recours croissant aux partenariats public-privé (PPP), dont le cadre institutionnel est consolidé de manière graduelle depuis 2016 grâce à un dispositif juridique dédié piloté par le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS), constitue également un levier essentiel à la mobilisation du capital privé. L'investissement privé représente, en moyenne, 85 % des investissements réalisés entre 2020 et 2025 (soit 18,11 % du PIB), témoignant du rôle central que peut jouer le secteur privé dans le financement du développement.

En deuxième lieu, le développement des instruments de financement de long terme est indispensable à la mobilisation d'une épargne nationale abondante (56,25 % du PIB). La promotion des produits d'épargne longue (fonds de pension, assurance-vie, Organismes de placement collectif en valeurs mobilières-OPCVM)

encore sous-développés), la réforme du crédit-bail (appuyée par la Société financière internationale), la mise en place des bureaux de crédit destinés à faciliter l'accès au capital, et l'introduction des mécanismes incitatifs destinés à orienter l'épargne vers des projets structurants, constituent des priorités. Le développement des banques d'investissement, capables de financer des projets à longue maturité, passe également par des partenariats avec des institutions financières internationales et la mobilisation des compétences de la diaspora spécialisée dans les métiers du financement. Enfin, l'innovation financière et numérique (libéralisation de l'accès au canal USSD, « FinTech », financement participatif et bac à sable réglementaire) offre des leviers supplémentaires dans le but d'élargir l'inclusion financière, de réduire les coûts de transaction et de combler le financement des PME qui représentent plus de 95 % du tissu entrepreneurial gabonais mais demeurent majoritairement informelles et peu structurées.

3.2.3. Autres questions pertinentes du Gabon au sujet du renforcement du système financier

La Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF), dont l'élaboration est lancée en 2024, constitue un cadre de référence structurant. Il est destiné à lever les obstacles liés à l'accès aux services financiers formels qui touchent encore 41 % de la population adulte en 2022. Articulée autour de trois axes de contraintes (offre, demande et réglementation), la SNIF vise à intégrer les populations les plus vulnérables, telles que les femmes, les jeunes, les populations rurales et les très petites entreprises (TPE)-PME, en s'appuyant sur l'innovation numérique et la finance digitale, tout en renforçant la protection des consommateurs financiers et la coordination entre régulateurs.

3.3. Consolider le système financier du Gabon : une architecture financière cohérente et intégrée

3.3.1. Intégration du système financier du pays

Le Gabon fait partie intégrante du marché financier régional de la CEMAC depuis la fusion, en

2019, de la Douala Stock Exchange (DSX) avec la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), dotée d'un régulateur unique, la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF), et d'un dépositaire central unifié. Cette réforme a permis d'harmoniser les règles de fonctionnement du marché financier et d'améliorer la coordination avec la BEAC, responsable de la politique monétaire, et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC, chargée de la supervision bancaire. Toutefois, malgré ce cadre institutionnel modernisé, l'intégration financière demeure incomplète. La BVMAC ne compte que huit sociétés cotées au total, dont seulement trois gabonaises, et reste dominée par les émissions souveraines. Cette situation montre un tissu d'entreprises encore peu structuré face au défi de l'accès aux marchés de capitaux. La faible harmonisation fiscale et légale continue de limiter les incitations pour les investisseurs, alors même que les évolutions récentes du droit financier de la CEMAC visent à moderniser la régulation et à renforcer la protection des investisseurs. Toutefois, le volet répressif reste insuffisant, ce qui pèse sur la crédibilité et la transparence du marché.

Au niveau bancaire, si l'arrivée de nouveaux acteurs comme CORIS Bank et BOA Congo est susceptible de stimuler la concurrence, le secteur reste caractérisé par une intermédiation concentrée et une liquidité abondante mais peu mobilisée vers le crédit productif à long terme. Les systèmes de paiement transfrontaliers demeurent fragmentés, renchérissant les coûts des transactions intra-CEMAC. Cette fragmentation caractéristique de l'espace régional contraint la capacité du système financier gabonais à mobiliser des ressources à l'échelle régionale. L'adhésion effective du système de paiement gabonais aux initiatives régionales représente une opportunité de réduction des coûts et d'amélioration de la liquidité régionale avec la mise en place du Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS). Par ailleurs, les difficultés techniques persistantes du Système de paiement électronique et de compensation des transactions en réseau automatisé (SPECTRA) bloquent la compilation et la diffusion d'indicateurs de stabilité financière. Elles affaiblissent la supervision prudentielle régionale et le retard dans la recapitalisation de la COBAC accroît le risque systémique au niveau régional.

3.3.2. Pistes d'action pour consolider le système financier du Gabon

La consolidation du système financier gabonais appelle un ensemble de réformes ciblant simultanément l'architecture de supervision prudentielle et les infrastructures de marché. La première priorité consiste à accélérer la modernisation de la supervision, en soutenant la pleine opérationnalisation de la supervision fondée sur les risques (Bâle II/III) au niveau de la COBAC, la recapitalisation de cette institution, la fiabilisation du système SPECTRA en vue de la compilation des indicateurs de stabilité financière, et la mise en œuvre complète des registres régionaux d'information sur le crédit et des débiteurs défaillants. La COBAC a déjà engagé des réformes considérables, notamment le relèvement du capital minimum des banques de 10 à 25 milliards FCFA en janvier 2026 et des institutions financières de 2 à 4 milliards FCFA. Une meilleure coordination entre les autorités financières nationales et régionales (ministère de l'Économie et des Finances, BEAC, COBAC, COSUMAF) est indispensable pour prévenir les risques systémiques et restaurer la confiance des investisseurs.

La deuxième priorité porte sur le développement des marchés financiers et la promotion du financement à long terme. Le Gabon doit soutenir la modernisation de la BVMAC en élargissant son offre d'instruments (obligations longues, émissions d'entreprises, obligations vertes et bleues, produits structurés) et en stimulant la participation du secteur privé. Le développement d'investisseurs institutionnels locaux (fonds de pension, compagnies d'assurance-vie, OPCVM, fonds de capital-investissement) capables de mobiliser l'épargne nationale et de la transformer en capitaux de long terme constitue un levier central. L'amélioration de la qualité des données financières, via le renforcement du système statistique national et l'harmonisation avec les normes internationales, est indispensable pour améliorer la transparence et renforcer la crédibilité du pays auprès des investisseurs. Enfin, l'alignement du système national sur les initiatives continentales à l'instar du PAPSS, le marché africain du carbone, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), l'harmonisation entre les normes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et les Normes interna-

tionales d'information financière (IFRS), ainsi que la consolidation budgétaire, l'amélioration de l'efficacité des investissements publics et l'opérationnalisation de la Caisse autonome d'amortissement du Gabon contribueront à assainir l'espace budgétaire et à réduire la prime de risque souverain.

3.3.3. Autres questions pertinentes du Gabon en ce qui concerne la consolidation du système financier

Le Gabon n'a pas encore adopté un cadre formel dédié à la finance islamique, qui représente une opportunité de diversification des sources de financement encore sous-exploitée dans la zone CEMAC. Par ailleurs, la réglementation des cryptomonnaies, frappées d'une interdiction stricte par la COBAC, témoigne d'une prudence réglementaire régionale face aux innovations financières. L'enjeu, pour les autorités gabonaises, sera de définir une posture équilibrée entre stabilité financière et ouverture à l'innovation via la mise en place d'un bac à sable réglementaire au niveau national, tel que préconisé par la Stratégie nationale d'inclusion financière.

3.4. Vers la capacité d'action et l'autonomie financières

L'autonomie financière du Gabon désigne la capacité du pays à exercer une influence effective sur la structure, l'ampleur et le coût de ses besoins de financement domestiques et extérieurs. Ancrée dans des politiques et institutions stables, une régulation financière efficace aux niveaux national, régional et continental, elle conditionne la trajectoire de développement durable du pays.

3.4.1. Impératifs de l'autonomie financière du Gabon

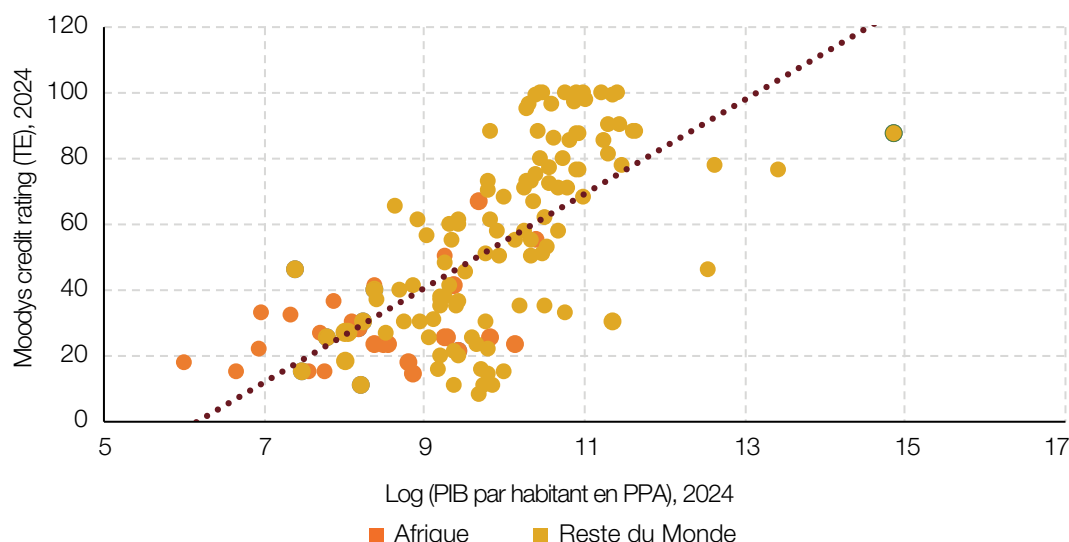
Malgré une épargne nationale abondante et des flux d'IDE significatifs, le Gabon demeure exposé à la volatilité des marchés financiers internationaux. De plus, les émissions d'eurobonds (environ 5,5 milliards de dollars américains en six opérations depuis 2007) ont permis de mobiliser des financements longs, mais leur efficacité décroît face au durcissement des conditions financières mondiales et à la dégradation de la notation souveraine gabonaise, qui renchérit le coût de

l'endettement. La dette extérieure a été réduite à 32,6 % du PIB en 2024, reflétant en partie un recentrage vers l'endettement intérieur. L'aide publique au développement (APD) reste marginale (0,5 % du PIB).

Pour renforcer son autonomie financière, le Gabon devra consolider ses capacités institutionnelles en matière de gestion de la dette souveraine, poursuivre les efforts de modernisation et de transparence fiscale via les outils de digitalisation en cours de déploiement (Digitax, SIGFiP, facture normalisée), et maintenir la stabilité macroéconomique qui conditionne la confiance des investisseurs. Le renforcement des cadres de gestion du risque souverain, la réduction des flux financiers illicites et l'amélioration de la crédibilité institutionnelle sont des prérequis pour abaisser

les primes de risque et accéder à des financements à moindre coût sur les marchés régionaux et internationaux. Dans cette perspective, la participation aux mécanismes africains d'évaluation du risque souverain, notamment à travers la nouvelle Agence africaine de notation de crédit, constitue une opportunité stratégique. Créée pour fournir des évaluations du risque de crédit mieux adaptées aux réalités économiques du continent, cette agence vise à compléter les analyses des agences internationales traditionnelles (Moody's, S&P et Fitch). Cet enjeu est d'autant plus important que les données empiriques montrent que les notations souveraines sont fortement corrélées au niveau de revenu par habitant (Figure 16), ce qui tend à désavantager les pays africains, dont plusieurs figurent parmi les économies les moins riches du monde.

Figure 16. Notation de crédit de Moody's et PIB par habitant en PPA, 2024



Source: Calculs du staff utilisant les données issues de Banque mondiale International Debt Statistics 2025

3.4.2. Des structures institutionnelles pour un secteur financier renaissant et influent

Le renforcement de l'architecture institutionnelle du système financier gabonais passe par la consolidation des institutions existantes et le développement de nouvelles capacités. La CDC et le FGIS, via leurs filiales de capital-investissement (CDC Capital, Okoumé Capital) et la SGG, jouent un rôle croissant mais encore limité dans le soutien aux PME. La BCEG, créée en 2024, devra démontrer sa capacité à améliorer, de manière substantielle, l'accès au crédit bancaire dans un contexte où les PME représentent plus de 95 % du tissu entrepreneurial. Malheureusement, elles demeurent informelles en majorité et peu struc-

turées pour répondre aux exigences des banques commerciales.

Le développement des investisseurs institutionnels (fonds de pension, compagnies d'assurance-vie, OPCVM) constitue un levier essentiel à la transformation de l'épargne nationale en capitaux de long terme. L'ajustement du cadre réglementaire destiné à favoriser leur création et leur croissance, tout en renforçant leur gouvernance et leur transparence, est une priorité. La gouvernance efficace de ces institutions conditionnera leur capacité à contribuer à l'approfondissement du marché financier gabonais et à financer les projets structurants. L'opérationnalisation de la Caisse autonome d'amortissement

du Gabon, le renforcement de la capacité de l'État à mobiliser des recettes intérieures et l'efficacité des investissements publics constituent également des piliers indispensables à la souveraineté financière.

3.4.3. Autres questions pertinentes du Gabon en termes d'autonomie financière et de souveraineté

Le capital naturel exceptionnel du Gabon (couverture forestière couvrant plus de 88 % du territoire et façade maritime) constitue un actif stratégique pour mobiliser des financements climatiques et renforcer la souveraineté financière. La création de l'Agence gabonaise pour le développement de l'économie verte (AGADEV), l'adoption d'une loi sur le climat et la mise en place d'un fonds pour la

biodiversité sont des avancées importantes. Toutefois, la concrétisation reste limitée avec seulement 17 millions décaissés sur les 150 millions de dollars américains prévus dans l'accord avec l'Initiative CAFI ; l'opération de 500 millions de dollars américains d'obligations bleues en partenariat avec Bank of America et The Nature Conservancy n'a pas encore abouti ; et le Gabon ne représentait que 0,52 % des flux de financement climatique en Afrique sur la période 2010-2021, soit une moyenne annuelle de 154,7 millions de dollars américains. Pour combler cet écart, une Stratégie nationale de financement climatique articulée autour d'un registre carbone, de l'émission d'obligations vertes et bleues, et d'un renforcement des capacités en négociation climatique et biodiversité, est nécessaire.

Encadré 4. Stratégie nationale d'inclusion financière du Gabon

Le Gabon a lancé en 2024 l'élaboration de sa Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF), un cadre de référence visant à accroître de manière significative le taux d'inclusion financière qui est aujourd'hui freiné par des disparités marquées entre groupes sociaux et régions. L'ambition centrale de la stratégie est de renforcer l'accès, l'usage et la qualité des services financiers formels, surtout en faveur des femmes, des jeunes, des populations rurales et des TPE-PME, en s'appuyant fortement sur l'innovation numérique et la finance digitale. L'enjeu est majeur : en 2022, 41 % de la population n'avait encore jamais utilisé un service financier formel, révélant une profonde exclusion financière. La stratégie repose sur une approche intégrée visant à lever trois grandes catégories de contraintes :

(i) Les obstacles liés à l'offre de services financiers. Les contraintes structurelles à l'accès aux services financiers, du côté des prestataires, sont les suivantes : coûts élevés d'implantation et d'exploitation des agences physiques dans les zones rurales ou peu peuplées, insuffisance de données fiables sur la solvabilité des particuliers et des entreprises, et manque d'expertise sur la conception de produits adaptés aux clients à faibles revenus. Ces limites réduisent l'incitation des institutions financières à étendre leur présence et à innover dans le but de servir des segments jugés moins rentables ;

(ii) Les obstacles liés à la demande et aux capacités des populations. Du côté des utilisateurs, plusieurs facteurs socioéconomiques entravent l'accès aux services financiers : absence de revenus réguliers, faibles niveaux de littératie financière et numérique, absence de documents d'identification formels, normes socioculturelles et religieuses influençant le recours aux services financiers formels, méfiance vis-à-vis des institutions financières et manque de garanties pour accéder au crédit. Ces contraintes limitent l'utilisation effective des produits financiers même lorsqu'ils sont disponibles ;

(iii) Les obstacles réglementaires et institutionnels. Le cadre réglementaire comporte encore des insuffisances qui affectent à la fois l'offre et la demande : protection limitée des consommateurs, application faible des contrats, procédures lourdes freinant l'ouverture ou l'extension des agences, et manque de coordination entre les différents régulateurs. Ces rigidités empêchent l'émergence de solutions innovantes, telles que les services bancaires sans agence, l'interopérabilité des paiements ou les modèles « FinTech », pourtant essentiels à l'extension de l'inclusion financière.

3.5. Conclusion et recommandations politiques

Le renforcement du système financier gabonais constitue un impératif pour soutenir la transformation structurelle du pays, réduire sa vulnérabilité aux chocs externes et mobiliser durablement les ressources nécessaires au financement du développement. Le diagnostic montre un secteur financier encore peu profond, dominé par une intermédiation bancaire concentrée, un marché financier régional sous-utilisé et des instruments de long terme insuffisamment développés. En parallèle, la faible bancarisation, la prédominance de l'informalité, la qualité limitée des données financières et les contraintes de gouvernance ralentissent la capacité du système à canaliser l'épargne nationale vers les secteurs productifs. Les réformes engagées au niveau national et régional constituent des avancées considérables. Cependant, elles nécessitent désormais une accélération, une meilleure coordination institutionnelle et un alignement renforcé avec les normes continentales et internationales.

Recommandations politiques

1. Consolider la gouvernance financière et la supervision prudentielle

- Accélérer l'opérationnalisation des réformes régionales : supervision fondée sur les risques (Bâle II/III), recapitalisation de la COBAC, fiabilisation du système SPECTRA, régulation des instruments innovants.
- Renforcer le système statistique et l'harmoniser avec les normes internationales dans le but d'améliorer la transparence et la crédibilité financière.

- Intensifier la lutte contre l'informalité et les flux financiers illicites via des outils numériques (Digitax, SIGFiP, facture normalisée).

2. Approfondir les marchés financiers et développer le financement de long terme

- Moderniser la BVMAC et diversifier les instruments : obligations longues, obligations vertes/bleues, produits structurés, émissions d'entreprises.
- Développer les investisseurs institutionnels (pensions, assurances-vie, OPCVM) par un cadre prudentiel adapté.
- Soutenir la finance innovante : crédit-bail modernisé, bureaux de crédits, fintechs, garanties publiques, plateformes numériques d'investissement.

3. Promouvoir une inclusion financière large et compétitive

- Libéraliser l'accès au canal des données de service supplémentaire non structurées (USSD) et permettre l'ouverture de comptes via biométrie pour les populations sans identification officielle.
- Réduire les coûts des services financiers via une régulation tarifaire renforcée au sein de la CEMAC et une concurrence accrue entre banques et « FinTech ».

4. Aligner les réformes nationales sur les agendas régionaux et mondiaux

- S'inscrire, de manière active, dans les initiatives panafricaines : PAPSS, marché africain du carbone, ZLECAf.
- Structurer une stratégie nationale de financement climatique : registre carbone, obligations vertes/bleues et renforcement des capacités institutionnelles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque africaine de développement (2026). Perspectives économiques en Afrique 2026 : Mobiliser le financement du développement à grande échelle dans un monde fragmenté. BAD, Abidjan.

Banque africaine de développement (2026). Données statistiques pays – République du Gabonaise. Département des Statistiques, mars 2026.

Banque africaine de développement (2025). Rapport Pays 2025 – République Gabonaise. Département des économies dédiées aux pays (ECCE), BAD, Abidjan.

Banque mondiale (2021). Global Findex Database 2021 – Financial Inclusion Data. Washington D.

